

ASVPNF CHAPÔ 2025 B 19

Turpitudes et contreturpitudes cléricales et ecclésiales

Une triste chronique sans fin (suite)

I. Le Dossier de *La Croix* « *l'Eglise face à la pédophilie et aux abus sexuels* »

- **Première interview du pape : Léon XIV révèle ses dix priorités**

En prolongeant la vision de François, le pape Léon XIV trace dans la première interview de son pontificat une ébauche de feuille de route : plaidoyer pour la paix plutôt que médiation, doctrine inchangée sur le mariage et l'homosexualité... Avec une franche nouveauté : son identité américaine, revendiquée comme atout diplomatique.

18 sept. **Analyse**

Cardinal Aveline : après une enquête de Paris Match sur sa gestion des abus, le diocèse répond

Un article, publié jeudi 18 septembre, dans l'hebdomadaire Paris Match met en cause l'archevêque de Marseille et président de la Conférence des évêques de France (CEF)

dans sa gestion des violences sexuelles dans son diocèse. Il se défend de tout manquement.

18 sept. Explication

- **Diaconat féminin, LGBT+, abus... Que dit Léon XIV dans la première interview de son pontificat ?**

Dans sa première interview depuis son élection, publiée jeudi 18 septembre, le pape Léon XIV aborde de nombreux sujets comme l'ordination des femmes et l'accueil des fidèles LGBT+, excluant tout changement doctrinal. Concernant les abus, il appelle à la compassion envers les victimes, ainsi qu'au respect des droits des accusés.

18 sept. Explication

- **Le pape Léon XIV exclut un diacre condamné pour violences sexuelles sur mineurs**

Le diocèse de Latina a annoncé mardi 16 septembre que le pape Léon XIV avait exclu de toute fonction cléricale un diacre italien et professeur de catéchisme condamné pour violences sexuelles sur mineurs. C'est sa première sanction majeure en la matière depuis son élection, en mai.

16 sept.

- **Pape en France, conflit israélo-palestinien, traditionalisme... La vision du cardinal Aveline pour l'Église de France**

ENTRETIEN EXCLUSIF - Élu à la tête de la Conférence des évêques de France au printemps, le cardinal Jean-Marc

Aveline, archevêque de Marseille, a accordé un entretien à La Croix pour dessiner ses priorités pour l'Église de France. Une institution qui doit, selon lui, sortir de l'obsession de sa survie pour réparer les fractures de la société française.

16 sept. Entretien

- **« Martyres de la chasteté » : survivre à son viol n'est pas « brader sa dignité »**
Mária Magdolna Bódi, hongroise tuée par des soldats soviétiques en 1945 au cours d'une tentative de viol, a été béatifiée et érigée en « martyre de la chasteté » samedi 6 septembre. Mathieu Poupart, dénonce le sens actuel de ce concept dans l'Église, qui culpabilise les victimes survivantes.
-

14 sept. Tribune Par Matthieu Poupart

- **Strasbourg : réintégré malgré des soupçons d'abus sexuels, un proche de l'évêque démissionne**
Hubert Schmitt a annoncé mercredi 10 septembre démissionner du poste de vicaire général du diocèse de Strasbourg, du fait de l'« émoi » suscité par sa nomination. Il avait été accusé d'agression sexuelle sur mineur dans les années 1990. L'enquête avait été classée sans suite, les faits étant prescrits.
-

10 sept.

- **Abus sexuels : 14 personnes demandent réparation pour les agissements d'Eugène Plater, figure de l'Église polonaise en France**

Considéré comme un héros de l'aide humanitaire à la Pologne, le père Eugène Plater a reconnu avoir agressé sexuellement des élèves d'un pensionnat polonais à Paris. Quatorze personnes demandent aujourd'hui réparation à l'Église de France.

8 sept. Analyse

- **Collège Saint-Stanislas à Nantes : une trentaine de victimes de violences sexuelles recensées**

Après la révélation de violences sexuelles commises entre 1958 et 1995 au collège-lycée Saint-Stanislas de Nantes la semaine dernière, une trentaine de messages ont déjà été adressés à la cellule d'écoute mise en place par le diocèse de Nantes, indique ce dernier jeudi 4 septembre.

4 sept.

- **Abus sexuels dans un collège catholique à Nantes : le diocèse lance un appel à témoignages**

Le diocèse de Nantes et l'enseignement catholique de Loire-Atlantique lancent un appel à témoignages après la découverte de faits de violences sexuelles au sein du collège Saint-Stanislas, à Nantes, des années 1960 à 2000. À ce jour, dix victimes ont été identifiées. Cinq prêtres enseignants, tous décédés aujourd'hui, sont mis en cause pour des viols, agressions et attouchements sexuels.

30 août Explication

- **L'avenir des prêtres condamnés**

Avec la crise des abus dans l'Église, les victimes ont été mises au centre des préoccupations. Quel avenir acceptable pour elles et pour la société peut être envisagé pour les prêtres condamnés, au-delà de l'accomplissement de leur peine ?

21 août **Éditorial** Par Arnaud Alibert

- **« Affaire Spina » : l'Église face à l'épineuse question des prêtres condamnés**

La démission sous pression du chancelier du diocèse de Toulouse, condamné pour viol en 2006, a relancé un débat sensible : quelle place les prêtres condamnés pour violences sexuelles peuvent-ils occuper dans l'Église ? Cette question n'a pas encore été véritablement travaillée par l'institution, qui navigue entre pratiques héritées et gestion de crise.

21 août **Enquête**

- **Affaire Spina : sous pression, l'archevêque de Toulouse annonce la démission de son chancelier**

Après plus de deux mois de polémique, l'archevêque de Toulouse a annoncé samedi 16 août la démission du père Dominique Spina, nommé chancelier du diocèse en juin dernier et condamné en 2006 pour le viol d'un mineur.

16 août **Analyse**

- **Nomination à Toulouse : « La miséricorde est sagesse de Dieu, elle ne fait jamais l'impasse sur les petits »**

Pour Isabelle Chartier-Siben, médecin et criminologue, la nomination, à Toulouse, d'un prêtre condamné pour viol sur mineur présente des risques trop importants et méconnaît l'obligation de veiller à ce que ces actes délictueux et criminels ne se reproduisent pas.

14 août **Tribune** Par Isabelle Chartier-Siben

- **À Toulouse, « l'affaire Spina » plonge le diocèse dans un profond malaise**

La demande est inédite. La Conférence des évêques de France a invité Mgr Guy de Kerimel, archevêque de Toulouse, à « reconsidérer » sa décision de nommer chancelier un prêtre ayant été condamné pour le viol d'un mineur. Dans le diocèse, de nombreux prêtres et fidèles s'interrogent sur la gouvernance de leur évêque.

11 août **Enquête**

- **Les évêques appellent à revenir sur la nomination d'un prêtre condamné pour pédocriminalité**

Les évêques de France ont demandé dimanche 10 août à l'archevêque de Toulouse de revenir sur la nomination comme chancelier du prêtre Dominique Spina, condamné en 2006 pour le viol d'un mineur. Ils jugent que cette décision ne peut « que raviver des blessures, réveiller des soupçons et déconcerter le peuple de Dieu ».

11 août

-
- **« Comment accepter qu'un prêtre agresseur, même s'il a purgé sa peine, puisse être mieux traité qu'une victime ? »**

Alors que l'archevêque de Toulouse a nommé comme chancelier un prêtre condamné dans le passé pour avoir violé un adolescent de 16 ans, et ayant depuis purgé sa peine, la présidente de l'association Fraternité Victimes réclame une réflexion sur la question de la réinsertion des prêtres condamnés.

7 août **Tribune** Par Mélanie Debrabant

- **Abus dans l'Église, « certains actes paraissent désormais éternellement impardonnables »**

Alors que l'archevêque de Toulouse, Mgr Guy de Kerimel, a nommé comme chancelier un prêtre condamné en 2005 pour viol sur mineur, et ayant depuis purgé sa peine, provoquant de vifs débats au sein de l'Église, l'avocate Juliette Gaté estime qu'une réhabilitation devrait être possible.

4 août **Tribune** Par Juliette Gaté

- **Jubilé des jeunes : une semaine, comme un bain de jouvence**

Depuis Rome, Arnaud Alibert, rédacteur en chef au journal La Croix, raconte le Jubilé des jeunes. Dans une période marquée par les conflits et la polarisation des opinions, les jeunes trouvent dans le pape une personne de confiance. Et à part lui, en qui font-ils confiance ?

3 août Chronique

- **Véronique Margron : « Pour moi, la vie religieuse a été une école de liberté »**

Quatre-vingts ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'idéal de liberté du monde occidental vacille. Partout, l'actualité politique fait résonner une question existentielle : que signifie être libre ? L'Hebdo sonde ce concept. Cette semaine, sœur Véronique Margron, présidente de la Conférence des religieux et religieuses de France (Corref), explique les fondements d'une juste liberté spirituelle dans une Église où elle est devenue l'une des figures de la lutte contre les abus. « Un été en liberté » (4/6)

2 août Série (4 / 6)

- **Foyers de charité : où en est la commission d'étude chargée de « comprendre les dérives » ?**

Six mois après son lancement, sur fond de critiques, la commission d'étude relative aux Foyers de charité a auditionné de nombreuses victimes et entend valoriser l'indépendance et la qualité de son travail. En jeu, la bonne réception de son rapport final, attendu début 2027.

30 juil. Analyse

- **Abus sexuels : « Miséricorde ! », un magazine satirique qui interpelle les évêques**

Un magazine satirique sur les abus sexuels, appelé *Miséricorde !*, publié en ligne lundi 21 juillet, a notamment été envoyé à tous les évêques de France. Une manière d'interpeller sur la gestion des cas de violences sexuelles dans l'Église, selon ses concepteurs.

22 juil. **Analyse**

- **Nomination d'un prêtre condamné pour pédocriminalité à Toulouse : « Cette décision n'est pas prudente »**
Théologien et lui-même victime dans son enfance de violences sexuelles de la part d'un prêtre, Patrick Goujon réagit après la promotion d'un prêtre condamné pour viol sur mineur à Toulouse. Une décision qu'il juge peu conforme au droit canonique, et qui ne manifeste pas la « prudence » qui doit être de mise dans de telles affaires.
-

11 juil. **Tribune** Par Patrick C. Goujon

- **Sauvons les prêtres et finissons-en avec la suspicion**
En une semaine, les abbés Grosjean de Dijon, Spina à Toulouse et plus encore l'abbé Pierre ont défrayé la chronique, par une malheureuse concomitance d'agendas. Le père Arnaud Alibert, rédacteur en chef assomptionniste, revient sur le malaise des prêtres, douloureusement illustré par le suicide d'un jeune prêtre italien.
-

11 juil. **Chronique**

- **Affaire abbé Pierre : comment va fonctionner le dispositif d'indemnisation des victimes ?**

La Conférence des évêques de France et l'association Emmaüs ont annoncé, mercredi 9 juillet, que les victimes présumées de l'abbé Pierre pourraient demander à être accompagnées par la Commission reconnaissance et réparation (CRR). Le dispositif devrait être prêt dès septembre.

10 juil. Explication

- **Violences sexuelles : l'abbé Pierre visé par 12 nouvelles accusations**

Selon un nouveau rapport du cabinet spécialisé Egaé publié mercredi 9 juillet, l'abbé Pierre est visé par douze nouvelles accusations de violences sexuelles, dont « sept concernent des personnes mineures » au moment des faits. Cela porte à 45 le nombre de témoignages visant le prêtre décédé en 2007.

9 juil.

- **Réintégration de prêtres condamnés : l'Eglise doit tenir compte de l'opinion des catholiques**

Le nouveau chancelier du diocèse de Toulouse, le père Dominique Spina, a été condamné en 2006 pour « viol sur mineur ».

9 juil. **Éditorial** Par Loup Besmond de Senneville

- **Nomination d'un prêtre condamné pour pédocriminalité : une décision qui interroge**

La nomination, début juin, d'un prêtre condamné pour viol sur mineur en 2006 comme chancelier du diocèse de Toulouse a provoqué de vives réactions dans l'Église et au-delà. Cette affaire pose la question des fonctions qu'un clerc peut occuper après avoir été condamné pour de tels faits.

9 juil. Analyse

- **« Un autre cri qui n'a pas été entendu » : la colère des prêtres après le suicide de don Matteo, un jeune vicaire italien**

Le suicide du prêtre italien Matteo Balzano, 35 ans, samedi 5 juillet, a provoqué la consternation au sein de l'Église catholique. Plusieurs prêtres de différentes nationalités se sont exprimés publiquement, soulignant l'importance de prendre en compte l'humanité et la fragilité des prêtres.

9 juil. Explication

- **Protection des mineurs : pourquoi le pape a confié la commission pontificale à Mgr Thibault Verny**

Léon XIV a nommé, samedi 5 juillet, l'archevêque de Chambéry à la tête de la Commission pontificale pour la protection des mineurs. Ce choix d'un Français engagé dans la lutte contre les abus, plus de trois ans après la remise du rapport de la Ciase, est perçu à Rome comme un signal. Mais ses moyens seront limités.

8 juil. Analyse

- **Un prêtre condamné pour viol sur mineur promu par le diocèse de Toulouse**

Dominique Spina, condamné pour viol sur mineur en 2006 alors qu'il était prêtre du diocèse de Bayonne, a été promu chancelier selon des informations rendues publiques lundi 7 juillet. Mgr Guy de Kérimel, archevêque de Toulouse, a dit prendre « le parti de la miséricorde ».

7 juil.

- **Abus sexuels : que peut la loi sur le secret de la confession en France ?**

Alors que le rapport dévoilé le 2 juillet sur la prévention des violences dans les établissements scolaires recommande de « lever systématiquement le secret de confession en cas d'abus sexuel sur mineur », le père Bruno Gonçalves, professeur de droit canonique, explique qu'une loi qui viserait la seule suppression du secret de confession ne serait pas sans problème.

4 juil. **Entretien**

- **Affaire Bétharram : une enquête visant des prêtres de Limoges décédés classée sans suite**

Une enquête visant la congrégation de Bétharram pour abus sexuels au sein de l'établissement Ozanam de Limoges a été classée sans suite, a indiqué le parquet vendredi 4 juillet. L'infraction de « crime contre l'humanité », sur laquelle s'appuyaient certaines plaintes, n'a pas été retenue.

4 juil.

- **EXCLUSIF - Affaire Bétharram : le patron de l'enseignement catholique rejette les accusations de « lobbying »**

Secrétaire général de l'enseignement catholique depuis 2019, Philippe Delorme réagit au rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les violences en milieu scolaire, rendu public ce mercredi 2 juillet. Un rapport qu'il juge utile, mais dont il craint l'instrumentalisation contre l'enseignement catholique.

2 juil. **Entretien**

- **« Affaire Yves Grosjean » : les questions que pose le scandale d'abus sexuels qui secoue le diocèse de Dijon**

Le père Yves Grosjean a été mis en examen pour « agression sexuelle sur mineur », et incarcéré le 30 mai 2025. Onde de choc dans le diocèse de Dijon, cette affaire illustre le décalage qui existe entre la demande de protection des catholiques traumatisés par les affaires de violences sexuelles et la délicate gestion des prêtres accusés qui bénéficient de la présomption d'innocence. Une zone grise qui reste un défi pour les évêques.

1 juil. **Explication**

- **Abus sexuels : notre enquête sur les affaires que Robert Prevost, futur pape Léon XIV, a eu à gérer**

Alors qu'il a récemment appelé à « une vigilance active » face aux abus dans l'Église, comment Léon XIV a-t-il lui-même géré les affaires d'abus rencontrées lorsqu'il était évêque ou supérieur de congrégation religieuse ? La Croix a minutieusement enquêté au Pérou, à Rome et aux États-Unis. Même si la lenteur et l'opacité de certaines procédures canoniques interrogent, aucune preuve ne permet de l'accuser d'avoir dissimulé des faits ou couvert des auteurs.

29 juin **Enquête**

- **États-Unis : le secret de la confession est-il en danger ?**

Les prêtres de l'État de Washington aux États-Unis devraient, dès le 27 juillet, être légalement tenus de signaler les abus sexuels sur mineurs entendus lors de la confession, brisant ainsi le secret du sacrement. Les évêques de l'État ont porté plainte, soutenus par l'administration Trump.

26 juin **Analyse**

- **À Tours, une enquête ouverte contre la surveillante d'un internat catholique soupçonnée de viol**

Une enquête a été ouverte et une surveillante de 21 ans de l'internat Marmoutier de Tours suspendue après la plainte pour viol d'une élève de 15 ans, selon un communiqué publié mardi 24 juin par le diocèse et de l'Enseignement catholique d'Indre-et-Loire.

24 juin

- **Affaire Bétharram : la commission d'enquête indépendante lance un appel à témoins**

La commission d'enquête indépendante sur le scandale Bétharram lance ce lundi 23 juin un appel à témoignages et débute les auditions de victimes, mais aussi de prêtres ou témoins, à des fins d'indemnisation. Cette instance a été créée à l'initiative de la congrégation des Pères de Bétharram.

23 juin

II. Les nouvelles de *Golias*

1. Peuple

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/17/peuple-2/Golias> , 17 septembre 2025

Le recours au peuple (« Nous sommes le peuple ») est fréquent dans la bouche de certains politiques. Mais a-t-on bien défini ce mot, dont on se gargarise ? En fait j'y vois deux acceptions possibles, bien différentes.

Ou bien le peuple est compris comme la réunion volontaire d'individus de caractères et d'intérêts au départ bien distincts, qui s'agrègent et décident de vivre ensemble selon

un pacte expressément formulé. C'est la procédure du Contrat social. Pour garantir cette démarche la raison est le meilleur recours. C'est elle, via le vote de lois toujours modifiables et ajustables, qui arbitre les conflits entre les citoyens. C'est cette *vision délibérative du peuple* qui prévaut chez nous depuis la Révolution. C'est d'elle qu'il s'agit quand on dit par exemple que la justice est rendue « au nom du peuple français ».

L'autre vision du peuple est bien différente. Elle implique d'y voir un ensemble homogène et organique, dont on fait partie par héritage reçu et dévotion affective pour une transmission générationnelle infrangible, dont l'origine se perd dans la nuit des temps. C'est une vision holistique de la nationalité, quasi biologique comme dans le *Volk* allemand. Les us et coutumes de chaque peuple ne sont pas remis en question, et ceux qui se risqueraient à le faire sont appelés cosmopolites, comme ceux qui pourraient penser trouver une solution aux problèmes sociaux par leur internationalisation. D'ailleurs on ne pense pas que l'État ait ici un quelconque rôle à jouer dans l'amélioration des conditions matérielles des citoyens : on laisse les choses se faire d'elles-mêmes. Par contre l'État a un rôle décisif, celui d'assurer la sécurité de ses assujettis, et de lutter contre ce qui pourrait corrompre la pureté biologique de l'ensemble : le virus causé en son sein par la présence des étrangers.

Ces deux visions du peuple sont irréconciliables. Populisme et nationalisme (la « préférence nationale ») choisissent la seconde, tandis que la première a pour horizon progrès et humanisme, contre toute xénophobie. Le peuple dans la seconde est mythifié, et le passé seul est convoqué. « La terre et les morts » pourrait en être le slogan. Tandis que

« La mer et les vivants », qui regarde vers le futur, pourrait caractériser la première. Mieux vaut la préférer, au moins si l'on recherche la paix. Car qui ne voit qu'en réalité le nationalisme c'est la guerre ?

Retrouvez Michel Théron et ses ouvrages sur ses blogs : www.michel-theron.fr (général) et www.michel-theron.eu (artistique)

2. Validisme

Golias, 10 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/10/validisme/>

Ce néologisme désigne un système de valeurs faisant de la personne dite « valide » la norme sociale, d'où les jugements dévalorisants à l'encontre des personnes vivant un handicap. On emploie aussi le mot de capacitisme. Les deux mots sont la traduction du terme anglais ableism. (Source : Wikipédia)

Ce mot est significatif d'une société qui devient de plus en plus brutale, valorisant réussite, record ou performance. On maintient à l'écart celui dont on pense que son incapacité l'empêche de vivre normalement, et de s'insérer convenablement dans la société. Le résultat est la ségrégation ou l'apartheid de fait des personnes différentes, et le refus de leur inclusion. Cela peut aller jusqu'à l'eugénisme.

Pourtant d'abord il n'est pas sûr qu'un handicap soit définitif et irréversible, et doive essentialiser celui qui le porte, ce que souligne bien chez nous le choix de l'expression « personne en situation de handicap ». Ensuite, si c'est le cas, qui dit qu'il ne puisse être compensé à force de désir de s'insérer dans la « normalité » ?

Ainsi j'ai lu dans la presse qu'une amputée des quatre membres après un paludisme a décidé de gravir, début juillet dernier, le mont Fuji au Japon. Appareillée, une photo la montre s'entraînant pour cet exploit (Source : ouest-France.fr, 30/06/2025)

En réalité c'est notre regard et notre peur qui condamnent ceux qui sont différents de nous. Le texte évangélique dit bien que ce qui est impur n'est pas ce qui entre en nous, mais ce qui sort de nous (Marc 7/15). C'est le cas de la façon de regarder. Combien de fois un « handicapé » s'est-il senti humilié par la façon dont on le considère ! Ou bien simplement par la façon de détourner le regard en le voyant ! C'est le contraire de la vraie empathie, car on ne se met pas à la place de quelqu'un pour sympathiser avec lui et lui venir en aide, mais parce qu'on imagine, de façon totalement égocentrique, ce qu'il en serait de soi si l'on était dans la même situation que lui.

En vérité le vrai amour est transformateur. Si repoussant que nous semble l'autre, il faut d'abord l'aimer pour qu'il devienne aimable, comme il se voit dans le conte La Belle et la Bête. Ce qui nous fait peur n'attend pour changer à nos yeux que nous lui accordions notre intérêt. C'est ce qu'oublie

précisément l'impitoyable et méprisant validisme, posture vraiment moderne à cet égard, uniquement repliée sur soi. **Retrouvez Michel Théron et ses ouvrages sur ses blogs : www.michel-theron.fr (général) et www.michel-theron.eu (artistique)**

3. Virilisme

Golias, 3 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/03/virilisme/>

On s'est fait beaucoup l'écho de la mort en direct du streamer Raphaël Graven, diffusée sur la plateforme Kick, où les séances d'humiliation qu'il subissait étaient suivies par des dizaines de milliers d'internautes ([lemonde.fr, 23/08/2025](https://www.lemonde.fr/23/08/2025)).

Bien sûr cette montée du voyeurisme et de la violence en direct sur nos écrans n'est pas nouvelle. On rappelle le film de Bertrand Tavernier *La Mort en direct* (1980) qui montrait l'agonie d'une femme filmée à son insu pour une émission de télévision. On pense aussi aux émissions de téléréalité, telles le *Loft* des années 1990, ou bien dans les années 2000 au jeu *Le Maillon faible*, où la réplique de l'animateur : « Vous êtes le maillon faible, au revoir ! »

tombait comme un couperet sur le candidat malchanceux. Ou plus récemment aux émissions de Cyril Hanouna, où l'humiliation, pour n'être pas physique, est bien réelle. Dans la réalité, on connaît les *Lancers de nains* qui ont fait naguère le succès de beaucoup de bars et de discothèques...

4. Violences, et abus sexuels dans l'Eglise

Golias, 17 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/17/violences-et-abus-sexuels-dans-leglise-un-jour-sans-fin/>

À quelques semaines de l'anniversaire des quatre ans de la remise du rapport de la Ciase, le constat est sans appel : nous sommes toujours dans un fonctionnement « pré-Ciase » dans de nombreux diocèses en France. En utilisant le terme « pré-Ciase », nous souhaitons insister sur des logiques, des manières de penser et des prises de décision, mises en lumière dans le rapport de la Ciase, mais qui semblent perdurer des années après ce travail de fond sur le caractère systémique des violences sexuelles et pédocriminelles au sein de l'institution catholique.

Cette logique « pré-ciase » s'incarne notamment dans la nomination de prêtres condamnés et/ou accusés à des postes à responsabilité, tout cela dans un irrespect et une violence symbolique vis-à-vis des victimes, attitudes incompatibles avec les engagements pris par les évêques il y a maintenant quatre ans devant l'ensemble des fidèles.

Comment ne pas parler des nominations scandaleuses ces derniers mois de prêtres condamnés, à l'image de Dominique Spina à Toulouse ou d'un prêtre passé par la case prison pour détention et diffusion d'images pédopornographiques dans le diocèse d'Angers ? Avec *Golias*, nous avons travaillé sur ces deux affaires durant l'été en publiant plusieurs articles sur ces sujets, notamment « **Les évêques continuent à nommer des prêtres condamnés, comme si la CIASE n'avait jamais existé** » et « **Mobilisations victorieuses contre les nominations de deux prêtres condamnés** ».

Si nous avons assisté à une mobilisation catholique inédite face à ces deux nominations, nous sommes forcés de constater que les nominations et les scandales sexuels continuent dans les diocèses français.

Jonzac, quand l'arbre mauvais ne peut pas produire de bons fruits

Comme nous allons le voir dans l'article qui va suivre, le diocèse de La Rochelle fait face à deux scandales impliquant des prêtres en mission dans leurs paroisses. Le point commun entre les deux prêtres concernés, outre leur mission commune au sein de la paroisse de Jonzac, est leur appartenance à l'Institut du Verbe incarné, fondé par Carlos Miguel Buela. Cet homme mort, en 2023, avait été reconnu coupable par un tribunal canonique à la suite d'accusations de violences sexuelles sur plusieurs séminaristes.

L'Institut du Verbe incarné (IVE), que l'Association d'aide

aux Victimes des dérives de mouvements Religieux en Europe à leurs familles « **conseille d'éviter** » au vu des abus de pouvoir et sexuels en son sein, est bien implanté au sein du diocèse de La Rochelle. En effet, comme nous l'a confirmé le responsable de la communication, il y a « **deux communautés religieuses liées à l'IVE** », « **une de sœurs et l'autre de prêtres** », qui, grâce à une convention signée avec le diocèse, leur permet de mettre à disposition des prêtres au sein des paroisses.

Dans les deux affaires de prêtres accusés d'avoir eu des relations sexuelles avec des jeunes femmes vulnérables, la gestion de ces deux affaires par le diocèse de La Rochelle ne va pas être le cœur du sujet de notre article. Il se trouve que la réaction et la gestion du diocèse semblent cohérentes par rapport au respect et à la protection dus aux victimes. Ce qui fait que nous avons souhaité parler du diocèse de La Rochelle dans cet article, ce n'est donc pas tant pour sa gestion de ces affaires de prêtres accusés, mais bien pour ce lien qui le lie avec un organisme comme IVE, connu pour ses très nombreuses dérives à la fois sexuelles et psychologiques. Même avec la meilleure gestion possible une fois les accusations connues, si c'est un mauvais arbre qui met à disposition ses prêtres pour le diocèse, il y a un risque important que ces fruits pourris mettent en danger les fidèles et aboutissent à des situations similaires à celles vécues à Jonzac.

À Strasbourg, bienvenue « au temps béni » d'avant la Ciase !

Si nous pouvons reconnaître au diocèse de La Rochelle, une fois les accusations sur la table, de se ranger du côté des victimes et de prendre des mesures rapides face aux personnes accusées, il n'est en revanche pas possible d'en dire autant concernant le diocèse de Strasbourg, avec à sa tête l'archevêque Pascal Delannoy. Celui qui était présenté comme « accessible et sur une ligne modérée proche de celle du pape François », ne semble pas partager la ligne du défunt pape qui avait appelé à « la tolérance zéro » de l'Église catholique face aux agressions sexuelles et aux prêtres concernés.

Le diocèse de Strasbourg a en effet nommé début septembre Vicaire général un prêtre accusé d'agression pédocriminelle par un paroissien. Le témoignage et la déposition de ce dernier ont fait l'objet d'un film documentaire intitulé « **La Déposition** ». Si nous allons revenir en détail sur cette accusation, dont la plainte a été classée par la justice pour prescription, et sur la nomination de ce prêtre, il nous semble pertinent de rappeler cette recommandation du rapport de la Ciase : « [le suivi médical du religieux incriminé et l'écartement vis-à-vis du public] **doivent s'appliquer sans préjudice des mesures éventuellement prescrites par l'autorité judiciaire.** »

Afin de vous permettre de vous forger un avis sur cette situation, nous nous sommes entretenus avec plusieurs personnes concernées par cette affaire : Emmanuel Siess, la personne accusant le prêtre Hubert Schmitt ; le diocèse de Strasbourg par la voie de son responsable de la communication, François-Nicolas d'Alaincourt ; Claudia

Marschal, autrice-réalisatrice du film documentaire « La Déposition » ; et enfin, Edwige Roux-Morizot, l'ex-procureure de Mulhouse en charge du dossier. Alors que notre article était terminé et le diocèse de Strasbourg contacté, le prêtre Hubert Schmitt a démissionné de son poste de vicaire général. Il reste néanmoins prêtre du diocèse en contact avec des enfants. Nous allons voir ensemble que l'Église catholique de France est encore très loin d'être à la hauteur de ses propres engagements, du respect dû aux victimes et de l'application des recommandations de la Ciase. Le crépuscule du jour sans fin dans l'Église n'est pas encore d'actualité. **Olivier Perret**

Entre Jonzac et Strasbourg : autopsie d'actes manqués

« Le Seigneur me traite selon ma justice, il me donne le salaire des mains pures », nous prévient le livre de Samuel, dans l'Ancien Testament. Pour des âmes moins lyriques ou moins exégètes, la CIASE nous indique ceci dans sa première recommandation : « Assurer que toute personne ayant été mise en cause dans une affaire d'agression sexuelle ou d'atteinte sexuelle sur mineur ou personne vulnérable ne puisse pas accéder à des enfants, des adolescents ou des personnes vulnérables dans le cadre d'une mission d'Église. » Si donc, les mains ne sont pas pures, il est au moins du devoir de l'Église de les éloigner de ses brebis les plus fragiles.

Nous allons aujourd'hui nous intéresser à deux scandales récents, très différents, mais qui nous questionnent, car ils ont - en tout cas au départ - été moins mal gérés que bien d'autres, et ils auraient même pu l'être plutôt bien. Mais

l'Église locale a fini par déraper, s'emmêler, se freiner elle-même, et de façon assez aberrante dans un de ces deux cas. Les agressions et maladroites vis-à-vis des victimes sont-elles des fatalités ? Que devrions-nous bouleverser en profondeur pour protéger les laïcs de manière systématique ?

Le Verbe s'incarne à Jonzac

Veillez dans un premier temps nous suivre jusqu'en Charente-Maritime.

Un prêtre du diocèse de La Rochelle, Anthony Del Castillo - membre de la communauté argentine de l'*Institut du verbe incarné* - a récemment reconnu avoir eu une relation sexuelle inappropriée avec une jeune femme de 18 ans « **potentiellement vulnérable** » lors de retraites organisées à Jonzac. Cet Institut du verbe incarné n'en est pas à son premier scandale, si bien qu'un groupe de victimes constitué d'anciens membres tient un blog hispanophone, Abusos IVE y SSVM sur toutes les déviances qui agitent cette organisation.

Les abus sur Jonzac ont d'abord été révélés par ce blog/groupe de victimes le 19 juillet avant d'être relayés le 20 par Riposte catholique. Une partie du scandale tiendrait sur la réaction de l'*Institut du verbe incarné* qui aurait voulu évacuer le prêtre en urgence pour essayer d'effacer ses traces en France, en l'expédiant en Italie puis en le rapatriant au Pérou - dont il est originaire - pour « **raisons de santé** ». D'après le vicaire général du diocèse de La Rochelle, le prêtre aurait « **reconnu sa grave faute** ». Le

diocèse a plutôt bien géré l'affaire en débarrassant aussitôt le prêtre de sa charge, mais il a ensuite été envoyé en Italie dans un établissement de l'institut. L'administrateur apostolique du diocèse - Mgr Jacolin, aussi évêque de Luçon - serait allé à la rencontre des parents de la victime et « nous sommes en train de compléter le dossier pour une enquête canonique et au besoin judiciaire » comme vous pourrez le lire dans notre entretien avec l'évêché.

Petit rappel nécessaire et qui rajoute encore une nouvelle dimension à cette affaire : si ce même Mgr Jacolin a été nommé administrateur, c'est pour pallier la mise en retrait de Mgr Georges Colomb en juin 2023, « **suite à sa mise en cause pour tentative de viol sur une personne majeure, et son placement sous contrôle judiciaire** », pour citer un communiqué de la Conférence des évêques de France.

Pour en revenir à Anthony Del Castillo, techniquement, la relation serait « **consentie** », mais au vu de l'ascendant du prêtre très populaire et charismatique sur la « **potentielle vulnérabilité** » de la jeune femme, le diocèse reconnaît qu'il y a largement de quoi s'inquiéter, d'autant plus que la jeune femme était peut-être mineure quand la relation a commencé (voir nos entretiens). L'alerte aurait été lancée par une amie de la personne concernée et vite écoutée. D'après le site Après la Ciase et le blog de victimes, cette jeune femme serait liée à d'autres prêtres et religieux de cet institut, ce qui complique assez l'affaire. Ce qui choque dans cette affaire charentaise, c'est donc - Primo : cette histoire d'envoi vers l'Italie/Pérou, apparemment pilotée par

l'Institut du verbe incarné, car, pour le reste, le diocèse semble avoir assez bien géré l'affaire et Deuxio... Eh bien, un comparse d'Anthony Del Castillo opérant également à Jonzac - et provenant du même institut - serait aussi accusé de conduite inappropriée !

Selon *Charente Libre*, qui relaie alors le blog de victimes de l'Institut, le père Gustavo Domenech « **franchit toutes les limites de la discrétion dans son comportement avec le sexe féminin. Lors de l'une de ses premières missions aux États-Unis, il avait déjà dû être renvoyé en Argentine en raison d'une liaison publique avec une paroissienne** ». Domenech semble donc être ballotté de paroisse en paroisse pour étouffer les scandales qui le suivent. Et comme dans celui liant Del Castillo à une jeune femme vulnérable, il ciblerait des femmes en situation de vulnérabilité : « La plupart des femmes choisies sont vulnérables (problèmes affectifs graves, troubles psychologiques, familles absentes, ou jeunes filles issues des foyers d'orphelins de l'IVE) », nous relate le quotidien régional. L'affaire semble donc bien plus complexe qu'au premier abord. D'autant plus en considérant que l'évêché surveille déjà le père Domenech. « Nous sommes informés de cette enquête et de ces accusations. Mais de notre côté, pour l'instant, nous n'avons pas d'éléments prouvant que ces accusations sont vraies », a fait savoir le service communication du diocèse à *Charente Libre*. Il est à noter que ces comportements problématiques de la part de Domenech sont connus d'une partie du public - toujours via Abusos IVE y SSVM - depuis novembre 2024. Derrière une affaire gérée par des religieux qui semblent de

bonne volonté se cache donc un second scandale, qui paraît généraliser le côté abusif de cet Institut. Ne serait-il pas dans ce cas le problème à résoudre ? Encore selon *Charente Libre* et le blog de victimes **« Ce double coup de tonnerre pose la question du maintien de la présence de la communauté du Verbe Incarné en Charente-Maritime. [...] Plusieurs diocèses en Europe, dont Turin et Grenade, ont fermé des communautés de l'IVE après enquêtes. La question sera tranchée par le nouvel évêque de La Rochelle Monseigneur Bozo. »** Nous pouvons donc espérer que Monseigneur Bozo - en vérité, le nouvel évêque coadjuteur du diocèse suite au scandale Colomb et qui devrait bientôt soulager Mgr Jacolin de sa charge supplémentaire - trouve une solution claire à cette forêt cachée derrière deux arbres. Les nombreux débordements reliés à l'Institut du verbe incarné, très bien implanté à Jonzac via La congrégation des Servantes du Seigneur et de la Vierge de Matará, qui en forme la branche féminine, nous semblent en tout cas assez caractéristiques de la cinquième recommandation de la CIASE : **« approfondir le travail doctrinal que l'Église a d'ores et déjà engagé pour mieux "comprendre comment de mauvais arbres ont pu porter de bons fruits" et vérifier que tout charisme fondateur est subordonné à la charité ; - identifier toutes les formes dévoyées de charisme et tous les positionnements en surplomb dans les pratiques pastorales (avec un exercice de cartographie des risques) et toutes les confusions possibles entre séduction et charisme ».**

Au-delà d'une vision rigoriste de la foi, le fondateur de l'IVE,

Miguel Buela, a été suspendu de ses fonctions par le Vatican pour avoir commis plusieurs agressions sexuelles et physiques. En ajoutant tous ces éléments à ceux déjà cités et en prenant en compte les divers diocèses qui ont décidé de se départir de la présence de l'Institut, la solution ne serait-elle pas de couper simplement des ponts gênants et de proposer des alternatives spirituelles aux personnes du diocèse engagées dans l'organisation ? Dans une foi aussi radicale que la nôtre, n'est-ce pas aussi un acte d'amour radical envers la communauté des croyants que de trancher les liens pourris ? Enfin, sur cette double affaire de Jonzac, nous pouvons au moins reconnaître la volonté d'agir des représentants actuels du diocèse de La Rochelle. Quelque chose qui semble davantage faire défaut du côté de l'Alsace, où nous nous rendons maintenant.

Strasbourg : l'affaire Schmitt

Écarté par Mgr Luc Ravel en 2023 pour une agression sexuelle, qui aurait eu lieu en 1993 sur un enfant de chœur, le chanoine Hubert Schmitt a récemment été renommé vicaire général du diocèse par Mgr Delannoy, évêque de Strasbourg depuis avril 2024. Le diocèse a communiqué ainsi sur l'affaire, avec l'appui de l'avocat du père Schmitt qui a confié à France 3 : « *Il y a eu une enquête approfondie, un appel à témoin et l'enquête a conclu qu'aucune infraction ne semblait être constituée [...] il y a prescription, l'affaire a été classée sans suite. Il était suspendu, et cette suspension a été levée. Il est simplement remis dans ses fonctions.* »

Rue 89 rappelle lors de son enquête sur le sujet qu'un vicaire général doit « être recommandable pour sa vertu et sa prudence » selon le droit canonique. D'après France 3, si la procureure générale de Mulhouse a confirmé la prescription des faits en mai 2023, la justice a maintenu sa recherche d'autres victimes via la brigade de recherches d'Altkirch. Depuis 2021, le principe de prescription glissante permettrait potentiellement de rouvrir le dossier si des plaintes non prescrites étaient reçues. Des numéros d'appel ont été mis en place : le 03 89 40 96 39 et le 03 89 08 31 81.

Cette même procureure, depuis à la retraite, nous a confié ses pensées sur l'affaire dans notre dossier d'entretiens. Bien sûr, le chanoine Schmitt nie en bloc avoir agressé sexuellement son servent de messe. Dans un numéro de *l'Alsace* datant d'après son éviction, il reconnaissait néanmoins avoir « *aidé à se sécher* » le jeune garçon, qui selon lui « *aurait gardé ses sous-vêtements* ». « Aujourd'hui, par les temps qui courent, je lui aurais simplement donné une serviette », ajoutait-il à l'époque.

À noter que l'ancien évêque de Strasbourg, Luc Ravel, aurait apparemment fait de la lutte contre les abus un de ses fers de lance, ainsi qu'il le prouve dans une interview pour présenter sa lettre pastorale « Mieux vaut tard ». Et tout semble indiquer qu'il a pris l'accusation au sérieux. Il a fait un signalement à la justice dès qu'il a eu connaissance des faits et a fait déposer Schmitt en 2023 lors d'une période de grands chambardements et disputes sous sa gouvernance

en crise, c'est donc particulièrement honteux que son successeur ait rétropédalé. Cela étant dit, le climat empoisonné de ce diocèse est très probablement un des ingrédients de ce chamboulement brutal. Il semblerait en effet que Ravel n'ait pas si bien joué sa partition. Suicide de prêtre, limogeage d'évêque auxiliaire, sympathie pour des groupes religieux d'extrême droite... Son approche dictatoriale lui aura valu une enquête pontificale puis une démission maladroite et qui apparaît comme forcée. Malgré cette poigne un poil violente, il aurait de toute manière été au courant de faits graves concernant le chancelier Bernard Xibault - une affaire touchant un séminariste vers 2006 - sans avoir véritablement agi pour autant.

Pour l'affaire Schmitt en elle-même, elle a fait l'objet d'un documentaire de Claudia Marschal - La Déposition - qui revient sur la souffrance psychologique de la victime, Emmanuel, et le suit dans son chemin de guérison et de justice. Le film s'attarde - avec brio - sur la question du traumatisme et de l'après-agression ainsi que sur la déposition d'Emmanuel. Nous pouvons entendre également Mgr Ravel qui écoute Emmanuel lors d'un entretien aussi touchant que tendu. Dans une autre séquence beaucoup plus rageante - nous pouvons entendre le père d'Emmanuel narrer un récit raconté par Hubert Schmitt. Il aurait reconnu devant lui s'être mis au lit avec l'adolescent pour simplement « le sécher de la pluie » sans pour autant l'avoir agressé. Sans surprise, Hubert Schmitt est décrit lors de son arrivée dans la paroisse d'Emmanuel comme un prêtre populaire, extrêmement charismatique et proche des jeunes du coin.

Comme nous l'avons déjà établi, l'affaire Schmitt a eu un tel retentissement qu'elle a même fait l'objet d'un film, à l'approche sincère et vulnérable. À partir de là, ne pouvons-nous pas voir le rétablissement du chanoine comme une atteinte à la dignité de de la personne qui l'accuse d'agression sexuelle, Emmanuel ? Voir une moquerie ? Mgr Delannoy a pourtant eu l'air d'une personne censée sur une autre affaire du même acabit. En 2024, il a fait suspendre Bernard Xibault - que Mgr Ravel préférait ignorer - bien que les raisons de cette suspension n'aient pas été révélées au grand public. Presque de quoi faire oublier l'affaire Gagey, qui a eu lieu en 2022 alors qu'il était évêque de Seine-Saint-Denis. Dénoncé à la CEF et au diocèse de Paris plusieurs fois entre 2018 et 2022 pour des agressions sexuelles sur femmes majeures entre 1993 et 2002, le père Jacques Gagey a pourtant été nommé curé de Pantin par Mgr Delannoy en août 2022. Cette « bourde » a heureusement été rattrapée assez vite et s'est suivie d'une véritable enquête judiciaire. Si Mgr Ravel semblait loin d'être parfait et si son passage à Strasbourg s'est alourdi de fausses notes, il a tout de même écrit des mots assez intéressants en prélude à sa lettre pastorale « Mieux vaut tard », dont son successeur aurait dû s'inspirer - à notre sens - dans le traitement de cette affaire : [Le peuple de Dieu doit développer] une solidarité vis-à-vis des victimes, en les écoutant, en les comprenant, en les accompagnant. Mais aussi une solidarité en ne taisant pas les choses. Dans la même veine, le prêtre Benoist de Sinety a publié une magnifique lettre ouverte le 7 septembre 2025 chez *Aleteia*, en y préconisant de très belles choses, notamment

ceci : *« Mon frère, je te le demande, même si les faits sont prescrits, n'amenuise pas ta responsabilité. Assume ta condition. Tu crois en la miséricorde ? Alors, obtiens-la en demandant aux hommes une peine, ne parlant que dans les larmes d'un repentir sincère. »* Son appel a peut-être été entendu par le père Schmitt, ou alors la pression médiatique mise par *Golias* et les autres médias sur le diocèse a été trop forte, puisqu'il a démissionné le mardi 9 septembre, quelques jours seulement après avoir été réintégré. Une décision qu'il n'aurait pas dû avoir à prendre si l'évêché avait fait son travail correctement, en ce qui nous concerne. Emmanuel nous a confié dans un de nos entretiens : *« Pendant très longtemps, je faisais des cauchemars sur cette agression. »* Cette réaction prouve la lourde charge psychologique qui l'accompagne. Non, croire les victimes, ça ne vaut pas que pour les scandales MeToo dans le monde du cinéma. C'est en fait une autre face de cette radicalité qui permettrait aussi de protéger les fidèles de Jonzac. Une radicalité dans l'amour pour les plus vulnérables.

Que retenir et préconiser ?

Eh bien, nous retrouvons au moins une constante entre ces deux cas qui n'ont autrement rien à voir : deux prêtres qui auraient dû être écartés du service au public y ont été maintenus. L'un, péniblement et au su d'un diocèse qui n'apprécie pas le nouveau scandale qui menace de lui éclater à la figure, l'autre, de retour pour quelques jours dans une position qui contredisait les recommandations les plus

élémentaires de la CIASE. Cette commission nous a pourtant donné des lignes d'action infiniment claires pour faire advenir une Église post-CIASE : « [Le suivi médical du religieux incriminé et l'écartement vis-à-vis du public] **doivent s'appliquer sans préjudice des mesures éventuellement prescrites par l'autorité judiciaire** », nous dit la première recommandation.

Vous l'aurez compris, ce que nous conseillons, c'est la fin du pataugement et le début d'un traitement radical des affaires d'agressions sexuelles... Et si nous avons pu lancer cet article avec des problématiques en apparence assez naïves, la solution n'est pas si nouvelle. Elle prend racine dans le rapport de la CIASE, que nous avons cité plusieurs fois et qui liste déjà noir sur blanc 45 façons efficaces de lutter. Pas besoin de réinventer l'eau tiède, toutes les éventualités ou presque sont contenues dans ce rapport commandé par les évêques français. Il serait maintenant bienvenu de la part de ces mêmes évêques de l'appliquer. Nous pourrions citer encore une fois ce rapport avant de nous quitter, mais le mot de la fin qui nous paraît le plus marquant provient de La Déposition, ce fameux documentaire de Claudia Marschal sorti en 2024. Lors d'un rassemblement de prières entre protestants, Emmanuel - qui s'est converti pour garder la foi chrétienne sans pour autant demeurer dans l'Église catholique - y prononce cette phrase marquante : « **Je me disais, s'il [le prêtre Schmitt] n'a pas la justice terrestre, il aura la justice divine... Et au jour d'aujourd'hui, je pense toujours ça, mais je pense que quelque part, il doit aussi faire face à la justice terrestre.** » Manon Segur

Entretiens

Entretien du 3 septembre 2025 avec Guilhem Duval, responsable communication du diocèse de La Rochelle :

G. H. : Quelles sont les dernières avancées du dossier concernant le prêtre Del Castillo et pouvez-vous nous en parler ?

Guilhem Duval : Nous avons eu, au cœur de l'été, un signalement d'une jeune femme de 18 ans concernant ce prêtre. L'administration du diocèse lui a directement retiré sa charge de curé. N'ayant plus de mission au sein du diocèse, son institut (IVE) a indiqué qu'il irait dans une communauté en Italie. Le père Del Castillo a reconnu ce qui lui a été reproché. Nous sommes en train de compléter le dossier pour une enquête canonique et au besoin judiciaire. Aujourd'hui, la victime présumée est majeure, mais nous ne savons pas pour le moment si elle était majeure au moment des faits. Dans tous les cas, un prêtre d'une quarantaine d'années avec une jeune femme de 18 ans, il y a une question de vulnérabilité qui n'est pas acceptable.

G. H. : Le diocèse a-t-il accepté cet envoi vers l'Italie du prêtre Del Castillo ?

G. D. : Une fois que le diocèse a décidé de lui retirer sa mission, il ne répond plus de nous. On nous a simplement informé qu'il allait aller dans une communauté en Italie. C'est l'IVE qui a la charge de ce prêtre. Le relever de sa fonction de curé, c'était déjà une forme de sanction. C'était important pour nous de le faire rapidement pour éviter d'autres problèmes. En l'enlevant de sa charge en paroisse, nous avons fait en sorte que ce type de faits ne se

reproduise pas.

G. H. : Quels sont les liens entre votre diocèse et l'Institut du Verbe Incarné ?

G. D. : En réalité, deux communautés religieuses liées à l'IVE sont implantées au sein du diocèse. Une de sœurs et l'autre de prêtres. Nous avons des conventions signées pour une mise à disposition de leurs prêtres au sein de nos paroisses.

G. H. : Pensez-vous que l'organisation actuelle de l'Institut puisse favoriser les violences sexuelles ou physiques ?

G. D. : Nous avons découvert les accusations qui pèsent sur le prêtre Del Castillo grâce au site espagnol Abusos IVE y SSVM. Effectivement, il semble y avoir d'autres prêtres d'IVE accusés selon ce site. Notre préoccupation à nous c'est de gérer le cas personnel de cette jeune femme au sein de notre diocèse en lien avec le père Del Castillo. Néanmoins, une réflexion à long terme pourrait être menée sur l'IVE si l'évêque de La Rochelle le décidait.

G. H. : Si une procédure judiciaire française est envisagée, serez-vous prêts à aller jusqu'au bout pour accompagner la victime, autant judiciairement que psychologiquement?

G. D. : évidemment ! Nous sommes là avant tout pour aider la victime, pas le prêtre accusé. Nous avons reçu un signalement, donc notre travail ce n'était pas de dire à la jeune femme de ne pas faire de vagues. Après le signalement, notre rôle c'était d'en parler et de réagir vite. Notre mission c'est de protéger les paroissiens si un prêtre a un comportement portant atteinte à une ou plusieurs personnes.

G. H. : Par rapport au prêtre Gustavo Domenech, que pouvez-vous nous dire à son sujet ? Prenez-vous des mesures préventives pour l'empêcher de fréquenter de trop près des personnes vulnérables ?

G. D. : Sur le site espagnol Abusos IVE y SSVM, nous avons lu un article concernant le père Gustavo Domenech. Les accusations de cet article portent sur des éléments qui auraient eu lieu avant son arrivée au sein de notre diocèse. Pour le moment nous ne pouvons pas nous positionner simplement avec un article de ce site, sans accusations ou signalements portés à notre connaissance. Nous cherchons à savoir auprès de l'IVE s'ils ont davantage d'informations sur ces accusations. Nous espérons une collaboration de leur part.

G. H. : Avez-vous lancé un appel au sein du diocèse pour recueillir de potentiels témoignages sur ce prêtre ?

G. D. : Mgr Jacolin, administrateur du diocèse, s'est rendu dès le dimanche suivant ces révélations dans la paroisse pour y écouter les paroissiens. Les paroissiens ne parlent que de cela depuis plus de 15 jours. Nous avons échangé avec de nombreux paroissiens, mais pour le moment il n'y a aucune information nouvelle concernant ce prêtre.

G. H. : Quel message souhaitez-vous faire passer aux personnes victimes ou se considérant victimes d'un prêtre de votre diocèse ?

G. D. : S'il y a des personnes qui ont été victimes ou qui ont connaissance de situations avec des victimes pour des abus de toutes sortes, je tiens à rappeler que nous avons une cellule d'écoute qu'il est possible de contacter par mail ou par téléphone. Ce sont des personnes compétentes et nous faisons tout pour que cette cellule soit efficace. Voici le

numéro de cette cellule : 07 69 85 55 30. Je n'ai pas envie de dire aux personnes victimes : « Il faut nous appeler », parce que je sais que c'est bien plus dur à faire qu'à dire, surtout quand on a été abusé. Mais nous restons à leur écoute.

Les entretiens suivants ont été menés avant la démission d'Hubert Schmitt de son poste de vicaire général en date du 10 septembre. Un petit encadré à la fin de certains entretiens a été ajouté pour permettre aux personnes interrogées de donner leur réaction après cette démission d'Hubert Schmitt.

Entretien du 4 septembre avec François-Nicolas d'Alaincourt, en charge de la communication du diocèse de Strasbourg

G. H. : Pourquoi avoir décidé de restaurer le prêtre Hubert Schmitt dans sa fonction ?

François-Nicolas d'Alaincourt : L'affaire a été classée. L'appel qui a été lancé pour retrouver d'autres témoignages n'a rien donné. Il n'y a eu aucune autre personne qui a accusé ce prêtre. Le parquet a décidé de classer l'affaire. Hubert Schmitt est donc en droit de prendre cette fonction dans la mesure où l'affaire est classée. Ce prêtre est innocent par rapport à ce qui lui était reproché.

G. H. : Si vous considérez que Hubert Schmitt est innocent, cela signifie que pour vous, l'accusation à son encontre de Monsieur Siess est un mensonge ?

F.-N. d'A. : Je n'ai pas à me prononcer sur les déclarations de cette personne.

G. H. : Si la justice retrouve d'autres victimes du père Schmitt, même si les accusations tombent sous le coup d'une prescription, envisagez-vous de le démettre de nouveau de ses fonctions ?

F.-N. d'A. : Pourquoi d'autres victimes se manifesteraient maintenant alors qu'elles ne l'ont pas fait après l'appel lancé par la justice ?

Quand des personnes sont incriminées alors qu'il n'y a rien eu, c'est douloureux pour ces personnes, vous savez !

G. H. : Étant donné les accusations qui pèsent sur le père Schmitt, prenez-vous des mesures préventives afin qu'il ne fréquente pas de personnes mineures de trop près dans son ministère ?

F.-N. d'A. : Hubert Schmitt n'est pas en contact avec des enfants. Il s'occupe du pôle charité et soins au diocèse. Il n'est donc pas particulièrement en contact avec les enfants. Donc non, nous n'avons pas pris de mesures particulières le concernant.

G. H. : Comment Hubert Schmitt peut-il être prêtre et animer des messes sans être en contact avec des enfants ?

F.-N. d'A. : Oui bien sûr, dans son ministère il peut être en contact avec des enfants. Mais après je tiens à redire qu'il a été rétabli dans ses droits, dans son innocence. L'affaire a été classée pas seulement pour prescription mais après des investigations menées. Le dossier est solide. Dans ces affaires, un témoignage en amène d'autres. Là ce n'est pas le cas. Comme je vous l'ai déjà dit, le parquet a fait un appel à témoin, sans aucune suite.

G. H. : Qu'avez-vous à dire aux différentes victimes d'agressions sexuelles qui se sentent blessées par cette nomination, sachant qu'elle arrive après plusieurs nominations en France ces derniers mois de prêtres accusés ou condamnés comme à Toulouse ?

F.-N. d'A. : Il ne faut pas faire la confusion avec l'affaire Dominique Spina à Toulouse. Cela n'a rien à voir. Dominique Spina avait été condamné. Pour le père Schmitt, il y a une décision claire du parquet de le rétablir dans ses droits.

Entretien du 6 septembre avec Emmanuel Siess, à l'origine de la plainte visant le prêtre Hubert Schmitt

G. H. : Pourquoi avez-vous accepté de participer au film « La Déposition » de Claudia Marschal ?

E. S. : Ce film, c'était pour moi la possibilité d'avoir une « plateforme » pour exprimer publiquement ce que j'avais vécu, chose que je n'avais jamais réussi à faire. À la base, ce film était plutôt sur mon parcours. C'est la lettre que j'ai reçue [envoyée par le prêtre Hubert Schmitt après un échange avec le père d'Emmanuel] qui a tout chamboulé. Je me suis dit en la lisant : « *Ce gars n'a vraiment aucun scrupule.* » Je savais ce qu'il avait raconté à mon père et je savais que c'était faux. Il faut imaginer ce que cela fait de recevoir une telle lettre. Vous rentrez du boulot, cela fait plus de vingt-cinq ans que vous essayez de vivre malgré ce que vous avez subi, puis un jour vous recevez la lettre de quelqu'un qui vous a agressé

quand vous étiez enfant. Mais dans quel monde on vit ? Honnêtement, je ne sais pas pourquoi il m'a envoyé cette lettre. Il s'est probablement dit : « *C'est ma parole contre la sienne, la parole d'un prêtre face à celle d'un simple croyant homosexuel.* »

G. H. : Quel était le message que vous avez voulu faire passer avec ce film ?

E. S. : Je voulais transmettre ! J'ai une grande spiritualité. Je crois énormément en Jésus. Je voulais montrer que l'on peut être homo et être très attaché à Dieu. Pour moi c'était important aussi de dire que peu importe le temps passé, nous sommes toujours en droit de parler de ce que nous avons subi. Moi, il [Hubert Schmitt] m'avait dit que c'était « notre petit secret » et ça m'a empêché d'en parler librement. J'ai eu honte pendant tellement d'années. Ce film, c'est aussi un message pour rappeler qu'il est possible de s'en sortir, même si quelquefois c'est vraiment chaotique, mais je tiens à montrer qu'une vie est toujours possible malgré le traumatisme vécu. Sur l'événement que je raconte dans « La Déposition », le psychiatre que la justice m'avait fait rencontrer m'avait dit qu'il y avait des éléments que je semblais « occulter » et dont je ne parvenais pas à parler. Mais moi je tenais à ne parler que de ce dont j'étais certain au niveau de mes souvenirs, ces souvenirs que je revis chaque jour comme s'ils avaient eu lieu hier. Pendant très longtemps je faisais des cauchemars sur cette agression.

G. H. : Pourquoi avez-vous décidé de sortir ce film sur votre témoignage alors que la justice avait prononcé la prescription des faits ?

E. S. : Je savais qu'il y avait prescription. C'était une forme

de consolation. En acceptant ce film, mon récit devenait public. Une manière pour moi d'envoyer un message à Hubert Schmitt : **« Tu sais quoi, maintenant ce n'est plus « notre petit secret », c'est désormais sur le grand écran ! »**

Hubert Schmitt était venu à ma profession de foi, il savait tout de ma vie, il connaissait mes relations complexes avec mes parents. Je n'avais pas d'amis et j'étais un enfant harcelé à l'école, notamment à cause de mon côté efféminé. Avec lui j'avais l'impression d'avoir trouvé une oreille attentive, mais je pense finalement que dès le départ il avait un objectif en tête. Je me souviens très bien qu'il me promettait de m'amener avec lui en voyage en Inde. Je lui ai fait

confiance.

G. H. : Quelles sont les conséquences à long terme sur votre vie de l'agression dont vous parlez dans le film ?

E. S. : Le plus gros impact à long terme, ça a été sur mon intimité sexuelle. Rien à voir avec mon homosexualité. Je le précise, car il y a encore des catholiques qui pensent qu'il y a un lien entre abus subis et homosexualité. Pour vous donner un exemple simple, lorsqu'il m'avait enlacé sur le lit, il m'avait embrassé plusieurs fois dans le cou. Je n'ai jamais pu supporter qu'on me le fasse par la suite. De manière plus générale, c'est très compliqué pour moi de m'engager durablement dans une relation sentimentale, très compliqué de faire confiance aux autres. Ma relation à mon père a été aussi fortement impactée. Le prêtre représentait une forme d'autorité donc ça a forcément joué sur mon lien avec mon propre père. Avant cet événement, je voulais devenir prêtre. Pour moi, Jésus ça a toujours été mon meilleur ami. Mais il est sali par l'institution et des prêtres

comme celui qui m'a agressé.

G. H. : Comment avez-vous réagi à la nouvelle nomination d'Hubert Schmitt ?

E. S. : Je l'ai appris dans les journaux. Le diocèse ne m'a même pas prévenu... J'ai ressenti autant de dégoût et de révolte que lors de ma lecture de la lettre. Je n'ai même pas les mots pour décrire toutes les émotions qui m'ont traversé. Je me suis dit : « *Mais à quoi tu t'attendais ?* » Sous Mgr Ravel j'avais l'impression que j'avais été pris au sérieux et écouté. Il m'avait conseillé de saisir la justice en portant plainte, ce que j'avais fait. Mgr Ravel l'avait démis de son titre de Vicaire général. Je l'avais interprété comme une prise en compte de ma parole, de mon vécu. Mais avec cette re-nomination [sous la direction de Mgr Delannoy], tout s'est effondré. Cette nomination est irrespectueuse. C'est indécent. Même avec la prescription, le Vicaire doit être au-dessus de tout soupçon. Qui peut dire que Hubert Schmitt est au-dessus de tout soupçon ?

G. H. : Le diocèse considère qu'Hubert Schmitt est désormais innocent depuis que la justice a annoncé que les faits sont prescrits. Qu'avez-vous à leur répondre ?

E. S. : La prescription ne veut pas dire l'innocence. C'est lâche de la part du diocèse. Les faits sont prescrits, mais cela ne veut pas du tout dire que les faits n'ont pas eu lieu. Cette situation démontre la déconnexion totale des responsables du diocèse par rapport aux victimes. Nous sommes invisibles pour eux. Ils s'en fichent de nous.

G. H. : Avez-vous un message à faire passer au prêtre Hubert Schmitt et/ou au diocèse de Strasbourg ?

E. S. : Au diocèse, j'aimerais leur dire qu'ils se doivent de mieux prendre en considération les victimes. Je me demande

vraiment si leur comportement n'illustre pas le fait qu'ils ne craignent pas la justice Divine. Et concernant Hubert Schmitt, je ne veux plus qu'il soit en lien avec des enfants, ni qu'il se pavane dans la paroisse comme si rien ne s'était passé. Je veux juste lui dire que s'il faut raconter mon histoire pendant les cinquante prochaines années, je le ferai ! Et que ce qu'il m'a fait, ce n'est résolument plus « notre petit secret ».

Réaction d'Emmanuel Siess à la démission d'Hubert Schmitt : C'est un soulagement. Ça a quelque chose de rassurant de voir que tout n'est pas possible, qu'il y a des limites à l'abjection. Aujourd'hui je trouve ça rassurant que des gens se soient sentis touchés et aient trouvé ça injuste aussi. Je me sens moins seul.

Entretien du 8 septembre avec Edwige Roux-Morizot, l'ex-procureure de Mulhouse en charge de l'affaire au moment du dépôt de plainte d'Emmanuel Siess

G. H. : Alors que les faits étaient prescrits, le parquet de Mulhouse a décidé de continuer la recherche d'autres personnes, potentiellement victimes de ce prêtre. Qu'est-ce qui a motivé ce choix ?

Edwige Roux-Morizot : Emmanuel Siess a déposé plainte pour des faits d'agression sexuelle et non de viol. La recherche d'éventuelles victimes était importante pour savoir si d'autres personnes avaient vécu des faits similaires. Si d'autres personnes s'étaient manifestées après l'appel de

la justice, cela aurait pu arrêter la prescription. En termes juridiques, nous appelons cela « la prescription glissante ».

G. H. : Cet appel de la justice a-t-il été relayé par le diocèse afin d'en informer un maximum de paroissiens ?

E. R-M. : Non, pas à ma connaissance. Je sais que la presse locale l'avait relayé, mais je ne crois pas que le diocèse avait communiqué sur ce sujet.

G. H. : En quoi le témoignage d'Emmanuel Siess accusant le prêtre Schmitt est-il selon vous plausible et crédible ?

E. R-M. : Son témoignage nous a paru crédible car il y avait un certain nombre d'éléments qui le rendaient cohérent. Premièrement, il en a parlé tout de suite à ses parents. S'il n'a porté plainte que 30 ans après, il avait néanmoins alerté ses proches quand il était adolescent. Son père l'a confirmé.

C'est un élément majeur.

Deuxièmement, Emmanuel Siess a toujours raconté son histoire d'une manière qui aurait pu permettre d'éliminer l'hypothèse d'un récit automatique, construit et reconstruit.

Il y a une espèce de blanc dans son témoignage au milieu du récit de l'agression qu'il décrit. Il a été beaucoup interrogé sur ce blanc et sur ce qu'il pourrait occulter, notamment par l'adjudant que l'on voit dans le film, et il a toujours dit qu'il ne se souvenait pas de ce passage. S'il avait voulu affabuler, il aurait très bien pu dire qu'il avait été violé en confirmant les interrogations de l'adjudant, en allant ainsi au bout d'une démarche pour faire condamner ce prêtre. Mais il ne l'a pas fait. Il n'a dit que ce dont il se souvenait. C'est pour moi quelque chose qui crédibilise son témoignage.

G. H. : Comment avez-vous réagi à la nouvelle nomination d'Hubert Schmitt au poste de Vicaire général du diocèse de Strasbourg ?

E. R-M. : Comme citoyenne ayant eu une connaissance proche de la procédure, je trouve cela anormal... Mais j'aurais trouvé également anormal que ce prêtre soit destitué de sa fonction. Il n'y a pas de vérité judiciaire dans cette affaire, donc il n'a pas à perdre sa place en tant que prêtre. Mais attention : dire que l'affaire est prescrite ne veut pas dire qu'il est innocent ! Il y a eu une plainte. Lui conférer une responsabilité et une visibilité au sein du diocèse, pour moi ça aurait pu être évité. Lui donner ce statut, c'est nier en quelque sorte la parole de celui qui a porté plainte. D'un point de vue juridique, en effet, on ne peut plus rien reprocher à ce prêtre, mais dire cela c'est différent que de déclarer qu'on ne peut rien lui reprocher. S'il avait été relaxé par la justice, là ça aurait été différent. Dans le cas de la plainte d'Emmanuel Siess, la justice a simplement dit que le temps écoulé ne permettait plus une enquête plus approfondie qui aurait pu déboucher sur des poursuites pénales. Cela ne veut pas dire que les faits ne se sont pas produits !

G. H. : **Le responsable de la communication du diocèse m'a dit que la justice avait classé l'affaire en considérant qu'Hubert Schmitt était innocent. Qu'en pensez-vous ?**

E. R-M. : L'affaire a été classée sans suite pour cause de prescription et non pour absence de charges suffisantes. Cela ne veut pas dire que le mis en cause est innocent, cela veut dire qu'il ne peut plus exister aucune poursuite contre lui. Dans tous les cas, ce n'est pas le parquet qui dit la « vérité judiciaire », mais bien le tribunal. Si jamais d'autres plaintes non prescrites arrivaient concernant Hubert Schmitt, la procédure pourrait éventuellement redémarrer.

G. H. : Il m'a également indiqué que l'absence d'autres personnes accusant ce prêtre suite à l'appel de la justice est un indicateur qui démontre que Hubert Schmitt n'est pas un agresseur sexuel, car sinon il y aurait eu d'autres plaintes. Quel est votre avis sur cette déclaration ?

E. R-M. : Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas eu d'autres personnes qui se sont manifestées dans ce dossier en accusant Hubert Schmitt que ce prêtre a été ou aurait été innocenté. La justice ne classe pas parce qu'il y a qu'un seul plaignant. Elle classe quand elle n'a pas suffisamment d'éléments pour aller plus loin. Heureusement que la justice enquête et sanctionne même dans des affaires où il n'y a qu'une victime.

N'avoir qu'un unique plaignant n'enlève en rien la crédibilité de sa parole lorsque d'autres éléments viennent la conforter.

G. H. : Le diocèse de Strasbourg considère qu'il n'y a pas à prendre de mesures préventives pour éviter tout contact entre Hubert Schmitt et des enfants. Est-ce adapté selon vous ?

E. R-M. : C'est leur responsabilité à eux. En ma qualité de citoyenne qui a œuvré dans le milieu judiciaire, je trouve qu'il ne serait pas anormal que l'on prenne des mesures de précaution même lorsque la justice n'a pu se prononcer à la suite d'une prescription.

Un élément m'a toujours interrogé dans cette affaire : comment Hubert Schmitt pouvait-il se rappeler aussi précisément de ce qu'il s'était passé trente ans auparavant au presbytère avec Emmanuel Siess, si c'était quelque chose d'aussi anodin qu'un séchage de cheveux d'un jeune servant de messe ? Vous, vous vous souvenez de ce que vous avez fait il y a trente ans si c'était quelque chose de banal ? C'est

« drôle » qu'Hubert Schmitt se souvienne aussi parfaitement de ce souvenir. Pour moi, c'est interrogeant.

Réaction d'Edwige Roux-Morizot au communiqué du Chanoine Hubert Schmitt suite à sa démission, indiquant « [...] madame la Procureure de Mulhouse a mis un terme, le 21 octobre 2024, aux poursuites diligentées à mon encontre » : C'est formellement la procureure qui a mis un terme à l'enquête par un classement mais au fond c'est la prescription qui a mis un terme aux poursuites.

Entretien du 4 septembre avec Claudia Marschal, autrice-réalisatrice du film documentaire La Déposition :

G. H. : Quel message vous avez voulu faire passer au travers de ce film ?

C. M. : Emmanuel est mon cousin et il m'a parlé de cet abus quand on était adolescents. Je n'ai jamais oublié ce qu'il m'a raconté. L'objectif du film, c'est avant tout qu'il touche les spectateurs, qu'il interroge, et qu'il permette le débat - peut-être autour de questions compliquées telles que la prescription par exemple. Car c'est par le geste de la déposition qu'Emmanuel se réapproprie son histoire. Et par le biais du film, il en finit en quelque sorte avec « le petit secret » qui le lie au prêtre [parole que Hubert Schmitt aurait prononcée à Emmanuel]. Il trouve là une forme de justice. Le père d'Emmanuel, quant à lui, avait une peur bleue de mourir avant que cette histoire ne soit connue. Donc j'avais affaire à des protagonistes volontaires qui avaient tous deux

quelque chose à dire. À partir de là, j'ai tenté de raconter une époque où les prêtres étaient tout-puissants et adulés dans les petits villages. L'idée c'était de tenter de faire dialoguer le passé et le présent. Montrer comment le passé et le présent existent et cohabitent dans la vie d'Emmanuel. Ce drame dont il parle, c'est comme si ça avait impacté l'évolution du temps dans sa vie, découpé le temps en deux : il y a, dans sa vie, un avant et un après.

G. H. : Pour ce film, aviez-vous pris contact avec le diocèse de Strasbourg ? Qu'est-ce que les responsables du diocèse vous ont communiqué ?

C. M. : Nous avons contacté M. Ravel, l'archevêque de l'époque, et son assistante, MM. Cardoso, notamment pour leur dire qu'Emmanuel avait enregistré leurs échanges dans le but d'en garder une trace. Nous leur avons proposé de venir voir le montage du film, ce qu'ils ont accepté. Un film ne peut pas changer à lui seul une institution comme l'Église catholique, mais il a permis de faire reconnaître que quelque chose avait eu lieu. « La Déposition » a permis de faire entendre la parole d'Emmanuel. Elle a été entendue par l'ancien archevêque de Strasbourg, par la procureure de l'époque et par les spectateurs du film.

G. H. : Comment avez-vous réagi à la décision du diocèse de Strasbourg de nommer de nouveau Hubert Schmitt Vicaire général du diocèse en 2025 ?

C. M. : J'ai été très étonnée et je ne savais pas comment l'annoncer à l'Emmanuel. Je trouve cela terrible pour lui, d'une très grande violence. Les faits sont certes prescrits parce que c'est la loi, mais on a l'impression que le diocèse s'arrange avec la prescription. Voir le prêtre célébrer des

messes, être nommé à un poste important, être en contact avec des enfants, c'est vraiment très troublant...

G. H. : J'ai interrogé hier le responsable de la communication du diocèse qui considère que le prêtre Schmitt est innocent vu que la justice a classé l'affaire, ce qui justifierait sa nomination et le fait qu'aucune mesure ne soit prise pour éviter qu'il se retrouve en contact avec des enfants. Qu'en pensez-vous ?

C. M. : Les faits sont prescrits. Cela ne signifie pas que le prêtre est innocent. Parler, porter plainte, ce sont des actions très éprouvantes. Une personne qui dénonce ce type de faits n'a pas grand-chose à gagner mais beaucoup à perdre. Quand je vois des personnes dans les commentaires de publications sur les réseaux dire que les gens font cela pour l'argent par exemple, cela me met en colère. Emmanuel avait beaucoup plus à perdre qu'à gagner, mais il l'a fait pour obtenir une forme de justice.

Propos recueillis par Olivier Perret

Réaction de Claudia Marschal à la démission d'Hubert Schmitt : C'est rassurant de voir que tout n'est pas possible et qu'il y a des limites à l'abjection. Quant au cinéma, il n'a pas vocation à remplacer la justice, mais s'il parvient à toucher des spectateurs et à faire entendre ce que certaines personnes cherchent désespérément à faire taire, c'est déjà bien

5. Maltraitance sociale dans l'Eglise - Fausses notes chez les organistes

Golias, 24 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/24/maltraitance-sociale-dans-leglise-fausses-notes-chez-les-organistes/>

« La condition sociale des musiciens doit être améliorée. Leurs études exigent application, persévérance et sérieux ; elles durent si longtemps et requièrent un si grand nombre de qualités qu'il est impératif de leur réserver une place de premier choix dans l'échelle sociale. » (Arnold Schönberg, 1919)

« *J'ai peur : si je parle, ils recommenceront de me harceler.* »

C'est le message que me laissait un collègue, organiste d'une paroisse des Yvelines, quand je lui proposai de témoigner ici de ce qu'il avait subi au sein des quatre postes qu'il avait occupés. D'autres ont eu la même réaction. Tout est dit.

Vaste sujet que les abus sociaux dans l'Église. Ce dossier ne suffira pas à évoquer le nombre considérable de cas qu'il nous a été donné de constater ces dernières décennies. Comme pour les violences sexuelles enfin dénoncées (mais toujours pas indemnisées), ils sont des dérives **systemiques**. Partout, contrastent avec les « bonnes intentions » dégoulinantes d'hypocrisie des clercs et leurs (rares) **mea culpa** de crocodiles, les réalités du terrain, scandaleuses ; partout fleurissent, chez ces parangons de vertu et de probité, le non-respect du droit, le mensonge et l'arrogance.

Quelques années après Vatican II pourtant, des prêtres entrevoient le calvaire à venir des organistes et chanteurs confrontés à l'ignorance - et à la toute-puissance locale - de ceux qui pourtant se faisaient les hérauts des réformes tout en ignorant volontairement les contenus. Ils écrivent leur soutien aux musiciens d'église, défendant leurs justes prérogatives : ainsi pouvait-on lire, dans *L'Orgue 1970-II*, ps.47-48, sous la plume de l'abbé Estrabaut, qu' »**Un organiste ne livre son message que s'il se sent reconnu dans sa vocation et si on lui donne la possibilité d'exprimer cette vocation. (...) Il ne doit pas être laissé en dehors de la préparation [des offices]. L'organiste est au service de la célébration (...), il doit donc pouvoir donner son point de vue, être consulté.**«

Or, tout n'a qu'empiré depuis un demi-siècle, humainement, juridiquement, socialement. Du reste, n'est-il pas dommage qu'un livre comme *Vers l'implosion ?*^[1] ignore les scandales sociaux qui s'y multiplient ? Les médias ne parlent d'orgue que si l'un d'eux brûle...

Chacun sait que dans l'Église, une chape de plomb s'abat sur les problèmes que l'on crée parfois pour mieux pouvoir ensuite reprocher à ceux qui s'en plaignent d'en être responsables : c'est la « méthode Trump » subie par le président Zelensky, le 28 février dernier dans le Bureau Oval. Certains détruisent en un an tout ce qu'ils ont trouvé en arrivant qui fonctionnait, pour mieux assurer leur emprise, et peu importe le mépris que cela montre pour leur prédécesseur, peu importe si les fidèles en souffrent.

Dans cette Église en perpétuelle contradiction (qui vante les familles fécondes et en même temps met au pinacle les « vierges consacrées »); qui ment en permanence (le cardinal Ouédraogo fait modifier son état civil pour pouvoir voter au dernier conclave!); qui multiplie les initiatives culpabilisantes, infantilisantes et la « dévotion populaire » ; qui pousse Marine Rosset à démissionner de la présidence des SGDF ; pour qui l'œcuménisme est devenu un gros mot ; qui fricote de plus en plus avec l'extrême-droite au point d'en devenir une frange ; **qui n'a toujours pas digéré 1905** et continue de ne pas voir que ses gesticulations et son discours sont des repoussoirs ; dans cette Église devenue un conglomérat de petites sectes néfastes (dont certaines heureusement dissoutes par François) s'ébattent des clercs qui, comme l'écrit J. Assmann [*Le Monde*, 26.12.2015], « **ne cessent de se référer à des textes sacrés pour légitimer leurs violences** » et qui, comme l'écrit Épicure, « **n'ayant affaire qu'à leurs propres vertus, font bonne figure à qui leur ressemble et ne se sentent aucunement concernés par tout ce qui n'est pas comme eux** » [2].

Le chaos n'est plus l'arme des rebelles, mais le fait des dominants, de ceux pour qui, désormais, la richesse du répertoire de l'orgue n'a plus sa place car suscitant **sentiments** et **réflexions**, mots bannis d'une Église qui manifeste si fort sa haine des arts, de l'intelligence, de la science et du corps, outil de travail pourtant quotidien et respectable du musicien.

Il faut se rendre à l'évidence, le clergé et les fidèles ignorent la mission de l'orgue « sanctuaire de la musique » :

commenter la Parole, favoriser la prière. Si l'organiste est « **le 3^{ème} personnage de la liturgie après le Christ et le célébrant** » [3], mérite-t-il humiliations, affronts et attaques ?

Après d'injustes et méprisants reproches de son pasteur, J.S. Bach écrivit en marge de sa Bible : « **Peut-il y avoir douleur plus grande, pour ceux qui veulent faire avancer les affaires de l'Église, que de se voir accablés de toute part et ne recevoir qu'ingratitude et mépris pour récompense ?** »

Vous lirez les réponses à cette question dans les pages qui suivent. Tous les faits relatés sont parfaitement réels.

[1] Danièle Hervieu-Léger et Jean-Louis Schlegel, **Vers l'implosion, entretiens sur le présent et l'avenir du catholicisme**, éd. du Seuil, 2022.

[2] Epicure, **Lettre sur le bonheur**, éd. Mille et une nuits, p. 8.

[3] Selon les propres termes du P. Schwab, alors curé de St-Ferdinand-des-Ternes à Paris.

6. Tout est en place pour que ça continue...

Golias, 24 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/24/tout-est-en-place-pour-que-ca-continue/>

Après le rapport de la Ciase (Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église) paru en octobre 2021, après la mise en place de l'Inirr (Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation) créée en novembre 2021, après une longue démarche avec l'Inirr qui a donné lieu à la réception d'une somme en dédommagement de ce que j'avais subi dans mon enfance, j'étais plein d'espoir. Je vivais une délivrance, j'étais soulagé du poids de ce qui ressemblait à de la culpabilité (alors que j'étais victime...). Les contacts avec les personnes (très professionnelles) de l'Inirr avaient été très cordiaux. Au long des années, j'ai eu contact avec les trois évêques successifs de mon diocèse et je suis reconnaissant à l'évêque Georges Soubrier et à l'évêque actuel Laurent Percerou pour leur écoute et leur accueil très fraternel.

Et puis voilà que je désespère. Car il me semble cependant que tout est en place pour que délits et crimes sexuels (sans parler des abus spirituels et autres) continuent dans le milieu clérical. Il y a même des jours où j'envisage de quitter cette Eglise catholique dans laquelle j'ai été très engagé - et le suis encore.

Le rapport de la Ciase à peine paru, voilà que l'Eglise catholique lance « l'année des vocations » en 2022 : les diocèses et paroisses organisent réunions, débats et prières,

les médias catholiques publient nombre de témoignages sur la vocation, un Congrès National des Vocations à lieu à Paris (29 avril-1er mai) comportant un Colloque « Une vie pour le Christ et son royaume » et le « Festival Jeunes : Ta vie est mission ». On vient de mettre au jour que de trop nombreux prêtres ont gravement fauté et on ne trouve rien de mieux que de chercher à susciter d'autres prêtres ! ***Et le rapport Sauvé disparaît des esprits : il est déjà du passé.***

Le jésuite Patrick Goujon, victime d'abus dans son enfance et auteur de « Prière de ne pas abuser », ne dit pas autre chose : « Pour les victimes, ne pas voir d'actions concrètes mises en œuvre réactive le traumatisme, avec ce sentiment de se heurter de nouveau à un mur de silence de la part de l'Église ».

7.Feuilleton -

l'affaire Abbé Pierre :« De pire en pire »

Golias,10 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/10/feuilleton-laffaire-abbe-pierre-de-pire-en-pire/>

A ce stade du récit, les premières révélations viennent à

peine d'être rendues publiques (mercredi 17 juillet 2024). Jusqu'au lundi matin suivant, je suis encore en vacances avec ma famille, mais je passe quasiment l'intégralité de mes journées au téléphone. Comme directeur du lieu de mémoire de l'abbé Pierre, je réalise progressivement la gravité de la situation. Pourtant, le mythe abbé Pierre est encore bien vivant. En voici quelques exemples : Jeudi 11 juillet 2024, six jours avant les révélations publiques, la communauté Emmaüs du Mans a effectué le trajet en autocar jusqu'à Esteville en Normandie (plus de cinq heures de route aller-retour dans la journée), avec environ quatre-vingt personnes, bénévoles, compagnons et salariés, venues suivre le programme complet : visionnage d'un documentaire de cinquante minutes sur l'abbé Pierre et Emmaüs, visite des espaces muséaux incluant la chambre de l'abbé, pique-nique, marche d'un quart d'heure pour se recueillir devant sa tombe, située près de l'église au centre du village, et shopping dans la boutique Emmaüs du lieu de mémoire. Le président de cette communauté exprimera plus tard son mécontentement auprès des dirigeants d'Emmaüs, il demandera des comptes, les circonstances malheureuses dans lesquelles sa communauté s'est retrouvée en juillet l'ayant rendu plus conscient que d'autres que quelque chose de louche se tramait. Dès le premier soir des révélations, il ne mâche pas ses mots au micro d'Ici : « [L'abbé Pierre] s'est comporté comme un beau salaud, si les faits sont avérés et d'après ce que j'ai compris, ils le sont. ». « Qu'il ait pu se comporter comme ça, c'est insupportable ! ». Il remet les choses en perspectives : « On ne porte pas l'héritage d'agressions sexuelles, mais le combat qu'il a mené contre l'exclusion, pour les plus pauvres, oui. Il y a des valeurs qui sont intangibles :

le partage, la solidarité... Il y a des gens qui ont besoin de nous, on est là, on répondra présent. » (17 juillet 2024).

8. Espérer avec Camus

Golias, 24 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/24/esperer-avec-camus/>

Beaucoup renvoient dédaigneusement Camus à de la philosophie pour classes terminales. Il doit détenir le record de citations sur les réseaux sociaux où une pensée par procuration pose son petit moraliste bien-pensant, et par les politiques en mal de profondeur intellectuelle.

Le 8 septembre dernier, lors de la question de confiance au Premier ministre, Gabriel Attal citait Camus dans le journal *Combat* en 1948 : « **Nous étouffons parmi les gens qui croient avoir absolument raison.** » : Ce jour-là à la tribune de l'Assemblée nationale, c'était l'hôpital qui étouffait la charité... Écoutons plutôt celles et ceux qui n'instrumentalisent pas la pensée de Camus mais la servent.

« **Il est impossible de christianiser Camus** », affirme Véronique Albanel dans son livre *Le Christ d'Albert Camus*^[1]. Elle montre pourtant que la référence au Christ est l'un des fils conducteurs de toute l'œuvre de Camus.

C'est ce paradoxe qu'elle nous montre et qu'elle tente de comprendre. Au-delà d'une herméneutique chrétienne de l'œuvre de Camus, passionnante et documentée, elle nous expose surtout les raisons qui nous permettent encore d'espérer avec lui la possibilité d'un avenir émancipateur pour l'humanité. Et cela au risque de le faire contre Camus qui disait qu'il fallait désapprendre à l'homme d'espérer, lui apprendre à se contenter du monde réel et à « **entrer d'un pas ferme dans l'enfer du présent** », parce que la condition humaine relève « **d'une conversation avec un mur** ». « **Il faut choisir entre le Christ et le tueur** », cette formule que Camus prononce lors d'une conférence de 1946 et que Véronique Albanel cite vient d'un philosophe qui n'était ni athée, ni agnostique, mais simplement incroyant, dont la conviction était fondée sur l'absence de Dieu dans le monde. Prenons cet aphorisme comme une des clefs de lecture qu'elle propose pour ouvrir un chemin d'espérance devant ce que Camus appelait déjà dans les années cinquante les tragédies du monde. Elles continuent de se dérouler aujourd'hui sous nos yeux : un génocide en cours en Palestine, l'Europe orientale menacée par l'impérialisme russe, le maccarthysme de retour aux États-Unis, les guerres sans fin au Soudan et au Yémen, des théocraties brutales et des féminicides en Afghanistan et en Iran, une immense dictature digitale en Chine et la déstabilisation profonde du Sahel.

9. Bloquons tout ! Un spectre hante la France

Golias, 17 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/17/bloquons-tout-un-spectre-hante-la-france/>

L'incipit du Manifeste du Parti communiste écrit par Karl Marx et Friedrich Engels mérite d'être réécrit à la lumière de la séquence politique que nous sommes en train de vivre en France : un spectre hante la France, le spectre des Gilets jaunes. Toutes les puissances de la France conservatrice et réactionnaire du Rassemblement national aux franges droitières du Parti socialiste se sont unies en une Sainte-Alliance pour traquer ce spectre : les présidents de la République et du MEDEF, Retailleau et Le Pen, les sociaux-libéraux et les syndicats policiers.

Le Manifeste a été publié en Allemagne à l'aube des révolutions européennes du milieu du XIXe siècle, notamment en France et celle de février 1848 qui vit la chute de la monarchie et l'avènement de la seconde République avec son éphémère épisode ouvrier qui dura cinq mois jusqu'au 26 juin avant d'être écrasé dans le sang. En trois jours de combats dans Paris, on releva 4000 morts parmi les insurgés et 1600 parmi les forces de l'ordre. Le gouvernement républicain condamna par décret, sans jugement, plus de 11 000 personnes à être transportées en Algérie. Cette répression annonçait celle de la Commune 23 ans plus tard. Le Manifeste agrégeait dans un texte unique la vision sociale et politique portée par les premières luttes

ouvrières et les mouvements sociaux qui se réclamaient du communisme dans le contexte du capitalisme industriel qui se déployait dans les mines, les transports et les industries manufacturières et qui broyait tant de vies au nom du profit et du progrès. **« Il est grand temps que les communistes exposent ouvertement à la face du monde entier leur manière de voir, leurs buts et leurs tendances ».**

Malgré le désaveu démocratique qu'il a subi après la dissolution de 2024 et malgré les contestations populaires d'ampleur des Gilets jaunes et contre la réforme des retraites, l'obstination du président Macron à chercher toutes les combines politicardes possibles pour maintenir son projet politique et économique au détriment des classes populaires et moyennes continue d'agréger les mouvements sociaux autour du refus d'une politique économique qui creuse les déficits publics, accroît les inégalités et dégrade les services publics. À ce rejet s'ajoutent les inquiétudes profondes dues aux déséquilibres du monde, climatiques, sanitaires ou géostratégiques, face auxquels le président et ses gouvernements successifs ne semblent pas avoir la carrure malgré leurs discours d'experts expliquant qu'il n'y a pas de voie possible en dehors de la leur.

Le bilan de la répression des Gilets jaunes avait été très lourd à cause des nouvelles pratiques policières dites « confrontationnelles » et répressives sans commune mesure avec les troubles invoqués : nasses de manifestants pacifiques, fouilles et confiscations de matériel de premier secours, violences contre des journalistes et des citoyens

filmant les forces de l'ordre. En 27 samedis de mobilisation, on dénombra 50 000 manifestations et regroupements, 24 éborgnés, 5 mains arrachées, 2448 blessés chez les manifestants, 1797 chez les forces de l'ordre, 13 000 tirs de LBD, 10 718 gardes à vue, 2000 condamnations, 800 peines de prison ferme et 256 enquêtes sur les violences policières dont 60 transmises au parquet.

Sept ans plus tard les causes structurelles du mouvement sont toujours là : la politique de l'offre au bénéfice des plus riches et des entreprises du CAC 40, la rentabilisation des services publics, les privatisations, la diminution des droits sociaux, l'indigence de la prise en compte de l'urgence climatique et le déni des crises sanitaires. La grande différence est que la mondialisation, qui était vendue comme un horizon indépassable, a révélé son vrai visage : un mercantilisme de rapport de force et de confrontation à l'échelle mondiale. À la suite des élections législatives de 2024, avec le troisième gouvernement qui sera nommé après la chute de Bayrou le 8 septembre, tout ce qui fait le cœur de la politique du président Macron ne bougera pas.

Dès l'aube du 10 septembre, des centaines de points de blocage et de piquets de grève ont essaimé partout en France. Un dispositif policier inédit a été mis en place : 80 000 policiers et gendarmes, 30 hélicoptères, des drones et un usage massif de gaz lacrymogènes. La journée s'est soldée par plus de 470 interpellations, dont près de la moitié à Paris. La jeunesse a pris une place centrale, avec des actions recensées dans 150 lycées, tandis que cheminots, personnels hospitaliers et raffineries ont rejoint le mouvement. Partout

en France, des cortèges et piquets de grève ont rythmé la journée, parfois sous une répression brutale. Le ministère de l'Intérieur évoque 175 000 manifestants, la CGT en dénombre plus de 250 000.

Le mouvement « Bloquons tout » qui démarre s'inscrit dans une histoire qui émerge depuis qu'il est grand temps que les peuples exposent à la face des puissances politiques, militaires, financières et industrielles qui dominent le monde leur manière de voir, leurs buts et leurs tendances : **la prise de conscience de l'impasse civilisationnelle vers laquelle l'humanité avance**. En France les Indignés, les Nuits debout, Notre-Dame-des-Landes, la vallée de la Roya et les Gilets jaunes procédaient du même phénomène. Comme un cheval devant une barrière, nos sociétés se braquent et refusent l'obstacle. Aujourd'hui le mouvement « Bloquons tout » veut faire tomber le cavalier qui tente de soumettre les Français, tire la bride et donne des éperons. Ce n'est qu'un nouveau début. **« Cette solidarité est facilitée par l'accroissement des moyens de communication qui permettent aux ouvriers de localités différentes de prendre contact. Or, il suffit de cette prise de contact pour transformer les nombreuses luttes locales, qui partout revêtent le même caractère, en une lutte nationale. »**¹

Christophe Courtin

1. Karl Marx, Friedrich Engels. Manifeste du Parti communiste. Bureau d'éditions, 1938 Coll. Éléments du communisme. P.26

10. Européens, si vous saviez

Golias, 10 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/10/europeens-si-vous-saviez/>

Munich, Rethondes et Montoire, le livret en trois actes de la France humiliée, expliquait il y a quatre-vingt années Georges Bernanos dans un article d'août 1945 pour le journal issu de la Résistance *Combat* 1. Ce mois-là, le procès du Maréchal Pétain suscitait chez lui non pas de l'indignation devant la collaboration ou du dégoût face à toutes les erreurs militaires et les trahisons politiques de la débâcle, mais la honte. Pas celle du spectacle des élites qui venaient à la barre soit pour accabler ou défendre un vieillard traître et jouisseur, sans jamais admettre qu'elles avaient à quelques exceptions près vendu l'honneur de leur pays, mais la honte du mépris ricanneur des Français devant ce procès qu'ils voulaient voir finir vite parce qu'il était le défilé gênant des témoins de leurs propres démissions collectives et de leur lâche soulagement munichois.

Le 27 juillet dernier et trois semaines plus tard le 19 août, en pleine torpeur estivale, les Européens ont vu leurs dirigeants à Washington rejouer en un acte une adaptation contemporaine de la tragédie française du printemps 1940. Dans un premier temps, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen signait à la Maison-Blanche l'accord sur les tarifs douaniers imposés par Trump, suivi du spectacle des principaux dirigeants européens venus ensemble se faire humilier en quémendant une garantie américaine pour protéger l'Ukraine contre la Russie. Pas une parole publique sur le génocide à Gaza a été prononcée. À la sortie, aucun des engagements du président américain ne se révélera fiable. En deux scènes, ils ont repris, dans cette unité de temps et de lieu, l'abandon de Munich, la capitulation de Rethondes et la poignée de main de Montoire.

11. « Bloquons tout » : des mouvements chrétiens dans la rue

Golias, 24 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/24/bloquons-tout-des-mouvements-chretiens-dans-la-rue/>

Au milieu de la myriade de sensibilités qui s'agrègent au mouvement de contestation sociale « Bloquons tout », se

nichent en particulier deux mouvements chrétiens situés à gauche de l'échiquier politique. Renouant ainsi avec la vieille tradition de l'engagement social des chrétiens à travers des mouvements comme la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC). Les premiers à s'être jetés dans cette bataille sont les membres du collectif *Anastasis* qui estiment que **« les prises de conscience collectives sur le caractère invivable et insoutenable de notre civilisation moderne effondrée, comme l'appel du 10 septembre, sont des occasions de manifester qu'une autre histoire est toujours possible »**. Faisant le pari d'un vrai sursaut à construire : **« Les mobilisations politiques et les changements historiques émancipateurs ne procèdent pas d'une planification orchestrée d'en haut par des institutions (États, partis de masse, syndicats...) mais d'une irruption populaire dont les motifs et les finalités ont nécessairement quelque chose de pluriel, voire de flou. »**

12. La crise française vue par la presse étrangère

Golias, 17 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/17/la-crise-francaise-vue-par-la-presse-etrangere/>

La presse étrangère s'inquiète de voir l'un des moteurs de l'Union européenne s'enfoncer dans une période

d'incertitudes politiques avec la nomination du cinquième Premier ministre français en moins de deux ans. Contrairement aux médias français, leurs homologues étrangers n'hésitent pas à critiquer frontalement le rôle du chef de l'État.

« *La France aura connu quatre gouvernements depuis la réélection du président Emmanuel Macron en 2022* », résume la revue américaine de relations internationales *Foreign Policy* (08.09.25). À l'égard de cette prestigieuse revue, qui penche depuis toujours du côté des démocrates, les plus grands médias internationaux sont à la fois très inquiets et très critiques à l'égard de la situation en France.

Si la chute du gouvernement de François Bayrou est attribuée au refus obstiné de négocier du désormais ancien Premier ministre, dans une configuration où l'exécutif est minoritaire et a refusé de confier les clés du pouvoir à la coalition de gauche arrivée en tête aux législatives. Néanmoins, tous ces titres de presse sont d'accord pour attribuer la responsabilité de la crise à l'homme politique qui domine l'appareil d'État depuis une décennie : Emmanuel Macron.

Le contraste est saisissant avec l'accueil enthousiaste que lui avait réservé cette même presse internationale au printemps 2017. L'élection du plus jeune et du plus « pro-business » président de la 5^e République était saluée unanimement. Une couverture de l'hebdomadaire de la mondialisation heureuse *The Economist* représentait même un photomontage montrant le tout nouveau chef de l'État marchant sur l'eau alors qu'un titre en gros caractères

l'intronisait comme « *le sauveur de l'Europe* » (17.06.17). L'enthousiasme qui se dégageait de l'ensemble poussait tous les lecteurs à trouver superflu le point d'interrogation qui ponctuait le titre. C'était bien sûr une affirmation et un espoir, plus qu'une question : Emmanuel Macron allait sauver une Europe libérale en proie aux doutes après la crise financière dantesque des années 2007 / 2011, en alignant enfin la France sur ses voisins.

« ***Le mandat de Macron est foutu !*** », s'alarme désormais le quotidien allemand à grand tirage ***Bild***, qui évoque un « ***coup de tonnerre*** » en faisant référence à la chute du dernier gouvernement (20 minutes, 09.09.25). Le tabloïd d'outre-Rhin s'inquiète surtout des conséquences économiques pour ses voisins : « ***Les principaux économistes tirent la sonnette d'alarme sur un effondrement français*** » et redoutent « ***des conséquences dramatiques pour l'ensemble de la zone euro !*** » La situation inquiète jusque de l'autre côté de l'Atlantique. Si bien que l'article de *Foreign Policy* déjà cité est titré : « ***Est-il temps pour Emmanuel Macron de démissionner ?*** » « ***Répondra-t-il à cette dernière crise politique en dissolvant à nouveau le Parlement, comme il l'avait fait lorsqu'il avait été confronté à une impasse similaire à l'été 2024 ?*** », se demande son auteur, Arthur Goldhammer, qui enseigne les sociétés européennes à Harvard.

« ***Sera-t-il contraint de démissionner ?*** »

Comme il le remarque, la précédente dissolution a réduit les marges de manœuvre du président, jusqu'à effacer sa majorité, entamant sa légitimité. « ***Sera-t-il contraint de démissionner, comme le lui demandent avec insistance des voix influentes de tous bords politiques ?*** », ajoute Arthur Goldhammer, qui conclut fermement : « ***Macron s'est lui-même mis dans la situation impossible dans laquelle il se trouve aujourd'hui.*** » Sa politique en faveur des entreprises et surtout de leurs propriétaires étant largement rejetée. Le quotidien britannique ***The Guardian*** décrit la politique suivie en citant largement Boris Vallaud, le chef du groupe socialiste à l'Assemblée, qui a accusé dans l'hémicycle Emmanuel Macron d'avoir « appauvri les pauvres, enrichi les riches et tourné le dos à l'avenir » (France culture, 09.09.25). Autre titre prestigieux qui a désormais tourné le dos à l'hôte de l'Élysée, le ***Financial Times*** (04.09.25) désapprouve l'irresponsabilité de François Bayrou, à la veille du vote de confiance, alors que déjà « ***la défaite semble inévitable*** » : « ***Sa décision ressemble moins à un pari visant à mobiliser le soutien parlementaire pour son gouvernement minoritaire et son budget de réduction du déficit qu'à un acte de suicide politique*** », compte tenu de l'écart entre ses positions et celles des partis d'opposition. « ***Le caractère prévisible de la défaite de Bayrou ne doit pas occulter la gravité de la double crise que traverse la France*** », ajoute le grand quotidien britannique, qui sert de référence internationale aux décideurs du monde des affaires. À ses yeux, « ***une double crise sape les vestiges de l'héritage de Macron et la position de son pays au sein de***

l'UE », titre-t-il en ciblant l'augmentation de la dette et l'absence de majorité pour le chef de l'État.

La crise des finances publiques se double en effet d'une crise politique que personne ne peut plus ignorer depuis le début du second quinquennat. Emmanuel Macron refuse de changer de politique, celle-là même qui produit la crise budgétaire en faisant des cadeaux aux plus riches, comme l'ont établi les commissions des Finances de l'Assemblée nationale et celle du Sénat. L'entourage du président n'est pas épargné par les critiques acerbes. Le Premier ministre **« a mis en garde contre une crise de la dette à la grecque en France »**, souligne le *Financial Times*, qui n'en revient littéralement pas d'une telle exagération. Le quotidien britannique épingle aussi le ministre des Finances, Eric Lombard, qui **« a même suggéré que la France pourrait être contrainte de recourir à un plan de sauvetage du FMI, avant de rapidement faire marche arrière »**. Ces deux ministres n'ont pas éclairé le débat public avec ces deux déclarations outrancières : **« Il n'y a pas de crise de la balance des paiements ni d'accès réduit aux marchés de la dette »**, contrairement à la Grèce en 2010, souligne le *Financial Times*. La septième puissance économique n'est donc pas menacée d'une prise en main par le Fonds monétaire international.

Les budgets italiens sont mieux construits

Pour autant, le quotidien britannique du monde des affaires note que le déséquilibre s'accroît entre les recettes et les

dépenses publiques. Cela est dû aux budgets votés, y compris sous Emmanuel Macron, qui apparaissent moins bien construits que ceux de l'Italie, « **autrefois synonyme d'instabilité et de prodigalité** ». Le quotidien ne le dit pas, mais ce déséquilibre ne provient de la hausse des dépenses publiques, car contrairement à ce qui est répété sur tous les plateaux TV, celles-ci ont baissé par rapport à la richesse produite (mesurée par le PIB). Le problème vient de la diminution de la fiscalité et des cotisations auxquelles sont assujetties les grandes fortunes et les entreprises les plus importantes. Conclusion sans appel du *Financial Times* : « **En fin de compte, c'est Macron qui est responsable de sept années d'indiscipline budgétaire, crises mises à part, et d'avoir plongé la France dans le chaos politique actuel avec les élections anticipées de l'année dernière.** »

La chute du gouvernement Bayrou intervient dans un contexte de mobilisations sociales multiples, où les appels à tout bloquer sur le modèle des Gilets jaunes ont rencontré un succès important le 10 septembre dans toute la France avec plusieurs centaines de milliers de personnes dans la rue. Une initiative qui sera suivie de la mobilisation de tous les syndicats, le 18 septembre, pour empêcher que le monde du travail ne paie le déséquilibre des budgets de ces dernières années.

Pierre Lagnel

13. Qui a peur de la taxe Zucman ?

Golias, 10 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/10/qui-a-peur-de-la-taxe-zucman/>

La question de la fiscalité fait un retour en force dans le débat public. L'exécutif et la droite s'opposent à tout retour dans le droit commun des plus riches en agitant la peur de leur départ massif.

La dramatisation par François Bayrou, cet été, de l'ampleur de la dette, pour mieux faire passer son budget d'austérité, a braqué les projecteurs sur les comptes publics et la stratégie suivie depuis vingt ans par les pouvoirs publics. Pour le camp macroniste et pour les lambeaux de la droite classique, l'augmentation record de 1 000 milliards des engagements financiers de l'État depuis 2017 s'expliquerait, comme toujours, par les dépenses somptuaires qu'exigeraient les Français. Mais voilà, ce discours n'arrive pas à s'imposer aussi facilement qu'avant, car trois institutions se sont inscrites en faux : la Cour des comptes, la commission des Finances de l'Assemblée nationale et son homologue au Sénat. Bien sûr, le plan de relance après la période de confinement a joué un rôle, tout comme le bouclier énergétique, mais ces institutions ont toutes trois montré que la hausse du passif avait principalement pour cause les nombreuses exemptions d'impôts et autres baisses de cotisations en faveur des plus gros patrimoines et des

plus grandes entreprises. Des décisions qui privent le budget de l'État d'environ 75 milliards d'euros chaque année.

Ces décisions ont eu pour contrepartie de favoriser l'explosion du patrimoine des plus riches, qui a plus que triplé en quelques années. Dans ce contexte, l'idée de leur taxation revient en force dans l'opinion publique. C'est ce qu'a montré, mi-juillet, un sondage Ifop pour *LCI*, deux jours seulement après le discours sur le budget de François Bayrou : la création d'une contribution de solidarité pour les plus hauts revenus est désormais plébiscitée par 74 % des personnes interrogées. Cette idée fait son chemin d'autant plus facilement dans les esprits qu'un outil n'attend plus que son application : **la taxe Zucman**. Après avoir été débattue à l'Assemblée nationale à l'initiative de l'opposition en février dernier, elle s'est fait bloquer par le Sénat et sa majorité de droite.

Son principe part d'un constat simple : le taux d'effort fiscal des 1800 foyers les plus riches est largement inférieur au reste de la population. Ces individus possèdent tous plus de 100 millions d'euros de capital. Avec la taxe Zucman, ils se verraient ponctionnés, tous les ans, de 2 % de leur patrimoine, ce qui rapporterait 20 milliards d'euros par an. **« Comme leur patrimoine augmente de 6 % chaque année, les super-riches continueraient quand même à s'enrichir »**, a précisé le concepteur de cette taxe, **Gabriel Zucman**, économiste rattaché à l'École d'économie de Paris et à l'université californienne de Berkeley.

14. Apprentissage : un coup d'arrêt orchestré

Golias, 24 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/24/apprentissage-un-coup-darret-orchestre/>

En 2025, les aides de l'État aux entreprises pour les contrats d'apprentissage sont passées de 6 000 à 2 000 euros pour les grandes entreprises et à 5 000 euros pour les petites entreprises (moins de 250 salariés). Une « participation obligatoire » des entreprises de 750 euros a également été mise en place pour les apprentis niveau bac+3 et plus. Ces mesures ont d'ores et déjà des répercussions sur le marché de l'emploi et de la formation professionnelle. Selon l'Insee, environ 65 000 postes d'alternants devraient disparaître sur une période de six mois, d'ici la fin de l'année, en raison de la baisse du soutien public. Une dynamique de fond qui se confirme en regardant des sites d'offres d'emplois où les annonces d'emploi en apprentissage avaient commencé à décroître. Selon Adrien Ledoux, fondateur de JobTeaser, le volume global d'offres d'alternance publiées a chuté de 22 % entre mai et juillet. Du côté des opérateurs de compétences (OPCO), qui réceptionnent et financent les contrats signés dans leur secteur d'activité, la tendance se confirme également.

15. École publique : un toit pour demain ?

Golias, 17 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/17/ecole-publique-un-toit-pour-demain/>

Selon un rapport de l'Alliance écologique et sociale (AES) qui rassemble les ONG Greenpeace, Oxfam, Les Amis de la Terre, Attac et les syndicats CGT Éduc'Action, FSU, SUD Éducation et Confédération paysanne, 20 à 30 % des bâtiments scolaires sont « vétustes » et « inadaptés » aux événements climatiques comme les canicules en été, les grands froids en hiver, les fortes pluies... Le rapport de 47 pages réclame des mesures politiques fortes : **un plan de rénovation à 5 milliards d'euros par an pendant dix ans**, ainsi que la création d'un observatoire du bâti scolaire pour dresser un constat « établissement par établissement ». Ou plutôt le rétablissement d'une entité de gestion et planification puisqu'existait jusqu'en 2020 un Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement, supprimé sous Jean-Michel Blanquer.

Golias

16. Lithium : une mine sur fonds publics

Golias, 10 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/10/lithium-une-mine-sur-fonds-publics/>

Le ministre de l'Industrie, Marc Ferracci, a annoncé le 1^{er} septembre 2025 le soutien financier non négligeable de

l'État au projet de mine de lithium d'Imerys à Échassières (Allier). Le crédit d'impôt Industrie verte, introduit par la loi Industrie verte en 2023, va bénéficier à Imerys à hauteur « *d'à peu près 200 millions d'euros* ». Comme tous les grands projets de production énergétique, le coût de construction de cette mine, qui devrait permettre de produire 34 000 tonnes par an d'hydroxyde de lithium et d'équiper 700 000 voitures électriques par an, a été réévalué à 1,8 milliard d'euros. Soit près du double du budget initial en raison notamment de l'inflation, mais aussi d'investissements « *pour réduire les impacts environnementaux et sociaux* », a justifié le responsable des projets lithium d'Imerys, Alan Parte.

Golias

La diplomatie des minerais 9 juillet 2025 Dans "Economie"

« Comme le Japon, aucun pays n'est à l'abri d'une catastrophe nucléaire » 24 mars

17. Intelligence artificielle : un gouffre énergétique

Golias, 3 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/03/intelligence-artificielle-un-gouffre-energetique/>

Selon une étude réalisée par des chercheurs des universités du Rhode Island (États-Unis) et de Tunis, l'IA générative ChatGPT consomme quotidiennement autant d'énergie que 1,5 million de foyers états-uniens, eux-mêmes deux fois plus énergivores en moyenne qu'un ménage français. Par ailleurs, environ 62,5 millions de litres d'eau seraient utilisés, chaque jour, pour refroidir les serveurs qui hébergent ce modèle d'IA. Cette inflation énergétique des centres de données n'est en tout cas pas prête de s'arrêter. Meta et Microsoft travaillent à la mise en service de nouvelles centrales nucléaires pour y faire face. Selon des projections publiées en décembre par le ministère de l'Énergie des États-Unis, d'ici 2028, l'IA pourrait à elle seule consommer autant d'électricité chaque année que 22 % des foyers américains.

Golias

18. États-Unis : des scientifiques se rebiffent

Golias, 24 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/24/etats-unis-des-scientifiques-se-rebiffent/>

Dans sa croisade contre les sciences, notamment dans le domaine du climat, Donald Trump a fait fermer le site américain « climate.gov ». Une référence mondiale en matière de réchauffement climatique. Les ex-fonctionnaires fédéraux limogés de fait ont d'emblée réagi en créant la plateforme « climatue.us ». Ils entendent ainsi faire perdurer les anciennes données au sein d'une « **organisation dotée d'une mission élargie** ». « **La fonction première de climate.gov était l'interprétation, contribuant ainsi à la traduction scientifique auprès de publics non techniques et à la fourniture de contenus attrayants, partageables et réutilisables** », a expliqué l'une des scientifiques, Rebecca Lindsey. Le site internet historique renvoie désormais vers l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique contrôlée par des responsables politiques...

Golias

19. Église de Belgique : le navire prend l'eau

Golias, 17 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/17/eglise-de-belgique-le-navire-prend-leau/>

On se souvient à quel point la visite du pape François en Belgique il y a un an (du 24 au 26 septembre 2024) avait été catastrophique par les propos qu'il avait tenus au sujet du rôle des femmes dans l'institution et de l'avortement. Une

visite qui a également laissé des traces au niveau financier puisque l'épiscopat belge vient de lancer une quête nationale afin de récolter les 800 000 euros qui manquent encore pour financer cette visite papale (2,8 millions d'euros au total). Dans ce contexte, il ne faut pas s'étonner de la lassitude de certains fidèles dont presque 5000 (4780 exactement) ont demandé à être radiés des registres des baptêmes de l'Église catholique en Belgique en 2024. Ils étaient même 14 000 l'année précédente. Un exode attribué en partie à la diffusion retentissante de la série documentaire *Godvergeten* (Les oubliés de Dieu) qui donnait la parole à des victimes de violences sexuelles dans le cadre paroissial.

Golias

20. Abus sexuels : ne pas baisser la garde !

Golias, 10 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/10/abus-sexuels-ne-pas-baisser-la-garde/>

Dans son rapport annuel_2024-2025 publié à la fin du mois d'août, le diocèse de Paris consacre deux pages à la « **prévention et lutte contre les abus** ». L'évêque auxiliaire de Paris, Emmanuel Tois, s'y montre satisfait du bilan. Selon lui, « **les chiffres publiés ici à propos du traitement des situations d'abus, s'ils sont sans commune mesure, tant pour le nombre que pour la**

gravité des agissements, avec ce que l'Église a connu il y a plusieurs décennies, montrent que des infractions à caractère sexuel peuvent encore être commises dans l'Église ». On découvre en effet dans le rapport que 31 procédures judiciaires sont en cours au 30 juin 2025 pour abus pour le seul diocèse de Paris. Des chiffres en nette augmentation puisque le nombre de procédures ouvertes était de 14 un an auparavant. *« Il nous faut donc éviter de pécher par excès d'optimisme. J'entends souvent qu'il faudrait « passer à autre chose », mais je suis convaincu qu'une constante vigilance est de mise. Elle est le ressort qui permet de poursuivre l'objectif commun de faire de l'Église une maison sûre »*, a complété Emmanuel Tois.

Golias
